



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

20^e séance plénière

Jeudi 4 octobre 2001, à 18 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 18 h 5.

Point 166 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Rapport du Secrétaire général (A/56/160 et Corr.1 et Add.1)

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Merci infiniment, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, qui vient à point nommé au lendemain de l'attentat terroriste le plus grave de toute l'histoire de l'humanité. Je saisis cette occasion pour exprimer nos condoléances et notre sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux familles endeuillées, suite à la tragédie qui les a frappés le 11 septembre 2001.

Les terroristes visaient l'Amérique, mais c'est à notre humanité commune qu'ils s'en sont pris, ainsi qu'aux valeurs et principes mêmes défendus par l'ONU et ses États Membres. Près de 6 000 personnes – enfants, jeunes et vieux, hommes et femmes – d'Amérique et de quelque 80 autres pays sont mortes ou disparues sous les décombres. À cause de la récession qui frappe le monde en développement suite à cet accident, 40 000 enfants mourront avant l'âge de cinq ans.

Le coût économique de cet acte effroyable est tout aussi stupéfiant et frappe tout aussi largement.

Alors que l'économie des États-Unis, déjà faiblissante, a subi une perte colossale de 40 milliards de dollars, des milliers de personnes ont vu leurs investissements, leur emploi et leurs rêves s'en aller en fumée. Et ce raz-de-marée destructeur risque de condamner 10 millions de personnes à la pauvreté dans les pays en développement.

Nous savons tous que le terrorisme déstabilise nos États, détruit nos économies et sape nos sociétés. Mais nous n'aurions pas imaginé, avant ce jour fatidique du 11 septembre, jusqu'où les extrémistes étaient prêts à aller dans leurs actes maudits. La prochaine fois pourrait être pire, s'ils recouraient à des armes de destruction massive : biologiques, chimiques ou même nucléaires.

Au lieu d'intimider le monde civilisé avec leur fanatisme, les terroristes ont renforcé notre détermination de défendre nos valeurs et notre mode de vie. Ils ont rassemblé contre eux peuples et pays dans une large coalition englobant toutes les races, régions et religions. La résolution 56/1 de l'Assemblée générale et les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité incarnent cette détermination. Nous devons maintenant les traduire en actes.

Le Népal a fait l'expérience directe de la violence : celle déchaînée par l'insurrection soi-disant maoïste, qui s'efforce de détruire la démocratie et la liberté et de mettre en place une république totalitaire. Cette violence qui dure depuis six ans a déjà fait

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



1 800 morts, tout en perturbant notre processus de développement et déstabilisant notre société.

Le Népal condamne énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et est résolu à le combattre activement. Nous sommes convaincus que chaque État a le droit de se défendre contre des menaces terroristes et d'en traduire les auteurs en justice. Le Népal s'engage à coopérer pleinement avec le Gouvernement des États-Unis dans sa campagne contre le terrorisme.

La guerre contre la terreur doit aller plus loin, plus profond et plus fort. Elle ne peut être ni courte ni facile. Nous devons la mener à la fois sur les fronts diplomatique, économique, politique et militaire pour isoler les terroristes, déjouer leur complots et éliminer leurs menaces. Nous devons les sevrer de leurs fonds et mettre au jour leurs réseaux de communication; nous devons entraver la coopération entre les différents groupes terroristes, les trafiquants de drogues et les autres formes de criminalité organisée – coopération dont se servent les terroristes pour collecter des fonds, obtenir des informations, acquérir des armes et mettre à exécution leurs desseins meurtriers. Nous devons leur refuser asile et sanctuaire, ne jamais les laisser en repos et ostraciser leurs commanditaires. Nous devons prendre des mesures décisives à court terme, tout en nous préparant à une lutte de longue haleine.

Ce serait folie d'être prisonnier de l'impulsion à prendre sa revanche et à se replier. Si nous ne luttons pas jusqu'au bout, davantage de graines d'extrémisme virulent seront semées dans les jours à venir.

La méthode et la manière utilisées par les États dans leur coopération visant à créer une large alliance, à enquêter sur les réseaux terroristes suspects pour recueillir des preuves et à couper leur « cordon ombilical » financier ont encouragé le Népal. Nous espérons que les principes cardinaux du justice et d'équité, des valeurs que les terroristes méprisent et que les sociétés civilisées apprécient vivement, seront respectés lorsque des mesures seront prises, car ces valeurs distinguent les sociétés démocratiques de réseaux criminels clandestins.

Le crime d'une poignée de coupables ne signifie pas que toute une communauté ou culture en porte la responsabilité. Comme des innocents figurent parmi les victimes, ce qui aura probablement pour effet de dissoudre la coalition et générer un grave contrecoup, les cibles militaires doivent être sélectionnées avec prudence et les actions doivent être chirurgicales et

précises. Nous devons discréditer la mystique des terroristes et dévoiler leur propagande scandaleuse pour dénoncer leur prétention grotesque d'incarner une croisade ou une cause.

La guerre contre la terreur devra être menée avec autant de vigueur sur les fronts du développement et de la paix. Elle ne sera gagnée que le jour où nous mettrons fin à la pauvreté, à l'ignorance et à l'exclusion déshumanisantes, et réglerons les conflits qui laissent les jeunes sans espoir et offrent aux terroristes un réservoir de jeunes recrues et de soutiens empressés. Nous devons créer des enjeux pour tous dans l'ordre mondial existant et dans le cadre de ses règles.

La victoire sera impossible sans une coopération internationale engagée et volontaire. Les pays qui ont la volonté, mais pas la richesse nécessaire pour mener le combat cette menace doivent pouvoir compter sur la coopération et le soutien de ceux qui en disposent. Et l'ONU peut et doit jouer un rôle central s'agissant de rassembler et de mobiliser la coopération mondiale contre le terrorisme.

En fait, l'Organisation mondiale dispose déjà d'une douzaine d'instruments pour combattre le terrorisme international. Par ailleurs, il y a sept conventions régionales, dont une en Asie du Sud. Nous devons les invoquer et les mettre en oeuvre, y adhérer si nous ne l'avons pas encore fait et les renforcer si nécessaire. Et nous devons mettre au point une convention globale et puissante contre le terrorisme. Une fois d'accord sur les idées générales, les détails ne devraient pas empêcher les progrès.

Le massacre du 11 septembre contient un message clair : personne n'est à l'abri des menaces terroristes et celles-ci peuvent dépasser toutes les limites de l'horreur. Il a également renforcé l'idée que le monde est devenu un village planétaire où le feu du mécontentement allumé dans un coin peut se propager dans tout le village. Nous devons donc agir ensemble pour vaincre le terrorisme et l'empêcher de relever sa tête immonde, en mettant fin aux privations, à la discrimination et aux différends meurtriers qui favorisent ce fléau.

Il s'agit d'un défi qui mettra à l'épreuve notre volonté d'agir ensemble par intérêt personnel bien compris, notre engagement de revoir nos priorités et notre aspiration à l'unité. C'est une tâche monumentale mais elle sera tout aussi gratifiante pour nous tous.

M. Orellana (Honduras) (*parle en espagnol*) : Le Honduras est fier d'être le coordonnateur du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et c'est en cette qualité que j'interviens à l'Assemblée.

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et vous assurer du soutien de notre Mission dans votre tâche délicate.

Le monde a été le témoin horrifié de l'attaque terroriste du 11 septembre et, en ce moment, personne ne doute que nous sommes tous exposés à de tels actes criminels. Dans la liste des victimes, nous trouvons, outre des citoyens américains, un grand nombre de ressortissants des pays d'Amérique centrale ainsi que d'autres pays – des personnes dont le souhait ardent était de prendre part au « rêve américain » et qui ont été si généreusement accueillies par cette grande nation.

Aux familles de ceux qui sont morts dans cet attentat inhumain, nous présentons nos condoléances et notre sympathie. Au Gouvernement des États-Unis, aux autorités de la ville et de l'État de New York et aux habitants de New York, nous exprimons notre appui fraternel et sincère en ces moments difficiles et notre reconnaissance pour la façon extraordinaire dont ils ont géré cette crise.

Mais l'attaque a également visé nos valeurs les plus profondes, celles qui constituent le fondement du système de vie dans la société moderne, et c'est pourquoi elle acquiert une dimension mondiale. Mais notre ennemi commun est le terrorisme, et les décisions à prendre doivent donc être précises et appropriées; en d'autres termes, elles doivent cibler spécifiquement le terrorisme.

Les pays d'Amérique centrale, conscients de l'ampleur de ces actions inhumaines, ont agi immédiatement face à la tragédie. Le Président par intérim du SICA, le Président Carlos Roberto Flores, de la République du Honduras, a invité les Présidents des autres républiques d'Amérique centrale à une réunion au sommet à El Zamorano (Honduras), où la Déclaration « L'Amérique centrale unie contre le terrorisme » a été adoptée. Ce document a été présenté sous forme de lettre au Secrétaire général le 20 septembre et publié sous la cote A/56/392. L'Assemblée en a certainement pris connaissance. Le document condamne fermement les actes de terrorisme,

quelle que soit leur forme, et les considère comme des crimes contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle la Déclaration affirme que l'Amérique centrale fait sienne la résolution du Conseil de sécurité, adoptée le 12 septembre.

Entre autres mesures, les Présidents des pays d'Amérique centrale ont décidé ce qui suit : premièrement, améliorer et rationaliser les mécanismes d'échange d'informations concernant d'éventuelles actions terroristes, entre eux et avec les États-Unis et d'autres instances régionales et multilatérales; deuxièmement, renforcer la sécurité le long des frontières et dans les ports et aéroports de la région, et intensifier le contrôle des mouvements migratoires afin de prévenir tout déplacement de personnes liées au terrorisme. Troisièmement, ils ont décidé de coordonner leurs actions afin que le territoire centraméricain ne soit pas utilisé par des groupes terroristes, quelle que soit leur origine ou leur idéologie. Quatrièmement, ils ont décidé de promouvoir la mise en oeuvre des normes nécessaires à la poursuite et à la punition des crimes contre l'humanité en tant que tels, par la création de mécanismes adéquats pour accélérer l'extradition et la remise de ces individus aux États qui le demandent; et cinquièmement, ils ont décidé d'assurer l'entrée en vigueur complète des instruments régionaux et internationaux pertinents.

De plus, des réunions sectorielles ont déjà été tenues pour coordonner le suivi de cette déclaration politique, comme par exemple la récente réunion de la Commission de sécurité de l'Amérique centrale.

La réaction de l'Amérique centrale a été rapide et énergique. Nous n'épargnerons aucun effort pour nous solidariser des décisions adoptées par ce forum mondial et pour participer aux actions entreprises, car le soutien à la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme doit être unanime et illimité.

M. Nteturuye (Burundi) : Les images du World Trade Center et du Pentagone, lors de la matinée fatidique du 11 septembre 2001, ont choqué toute la communauté des humains. La barbarie et l'infamie ont trouvé dans les attaques terroristes de ce jour-là leur meilleure expression, à tel point que de tous les coins du monde, les téléspectateurs se demandaient si ce qu'ils voyaient sur les écrans était de la réalité ou de la fiction. Hélas, les forces diaboliques venaient

effectivement de frapper New York, capitale mondiale, capitale de la civilisation plurielle, notre ville bien-aimée.

Le débat de cette auguste Assemblée sur le terrorisme international me donne l'occasion de joindre ma voix personnelle à celle du Président de la République du Burundi parlant au nom du Gouvernement et du peuple burundais, à celle du maire de la ville de Bujumbura à Rudolph Giuliani et au maire de la ville de Washington, pour présenter mes sincères condoléances au peuple américain et aux familles des victimes de la tragédie du 11 septembre 2001. Tout le peuple burundais est associé au peuple américain et à tous les peuples du monde pour pleurer les victimes de la tragédie et pour essayer de comprendre pourquoi une telle folie humaine.

Les attaques terroristes du 11 septembre sont contre la paix et la sécurité internationale. Le maire de la ville de New York l'a souligné, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aussi.

D'où la pertinence de cette réflexion commune au sein de notre Organisation mondiale dont la mission première consiste, selon le Préambule et l'Article 1 de la Charte à « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et à « maintenir la paix et la sécurité internationales » en prenant des « mesures collectives efficaces en vue de prévenir et écarter les menaces à la paix, de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ».

Prévenir et réprimer : voilà ce que la communauté internationale doit faire, non plus dans la rhétorique ou l'amalgame, mais dans le concret, le quotidien, sans faux-fuyants ni ambiguïtés. L'Organisation des Nations Unies offrent le cadre privilégié d'action et de coordination.

Le monde doit se convaincre qu'il est unique, que les peuples qui le composent sont liés par le même destin, partagent les mêmes aspirations, et doivent être confortés par les mêmes espoirs. C'est pourquoi le Burundi salue la rapidité et l'enthousiasme avec lesquels les pays du monde ont constitué un front uni contre le terrorisme, un nouveau fléau qui vient s'ajouter aux fléaux de la misère et de la maladie.

Les auteurs du forfait du 11 septembre doivent répondre de leurs actes devant la justice et leurs réseaux doivent être démantelés. Le Gouvernement américain est en droit de châtier les coupables et il a le

soutien du Burundi; pourvu que l'ennemi soit bien ciblé et que l'opération n'entraîne pas la mort des innocents.

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies ont condamné le même jour les attentats terroristes. La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité est une véritable feuille de route pour le combat immédiat contre le terrorisme. La coopération internationale est appelée à fonctionner à plein et tout de suite.

Mais cela ne suffira pas si tous les pays ne comprennent pas le terrorisme de la même façon et si une réflexion en profondeur n'est pas initiée pour essayer de percer les contours de ce nouveau mal des temps modernes, en vue de mieux l'éradiquer.

L'une ou l'autre délégation a souhaité que le présent débat ne s'éternise pas sur la définition du terrorisme et qu'on laisse cette tâche aux spécialistes du droit humanitaire international. Tout en comprenant cette position liée à l'urgence et au choc criminel du 11 septembre, ma délégation est d'avis que la coalition mondiale contre le terrorisme ne sera vraiment efficace que si tous les acteurs identifient les causes du mal et s'attaquent à sa racine, au lieu de commencer par en soigner les symptômes.

En effet, le terrorisme n'est pas né le 11 septembre, il existait bien avant, et il tue chaque jour des milliers d'innocents à travers le monde. Seulement il est apparu souvent que ce qui est considéré comme un acte terroriste ici est toléré ou même vu comme une « violence libératrice » là-bas, et vice-versa. Cette situation est très dangereuse pour la suite du combat à mener ensemble.

Dans son paragraphe 2, la résolution 55/158 du 30 janvier 2001, adoptée par la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale :

« Réaffirme que les actes criminels qui, à des fins politiques, sont conçus ou calculés pour provoquer la terreur dans la population, dans un groupe de personnes ou chez des individus, sont injustifiables en toutes circonstances et quels que soient les motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou autres invoqués pour les justifier ».

En Afrique, la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée à Alger le 14 juillet 1999 en son

article premier définit un « acte terroriste » comme tout acte ou menace d'acte ... susceptible de mettre en danger la vie, l'intégrité physique, les libertés d'une personne ou d'un groupe de personnes ... et commis dans l'intention: d'intimider, provoquer une situation de terreur; forcer, exercer des pressions ou amener tout gouvernement, organisme, institution, population ou groupe de celle-ci, d'engager toute initiative ou de s'en abstenir, d'adopter, de renoncer à une position particulière ou d'agir selon certains principes; de perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations; enfin de créer une insurrection générale dans un État partie.

En son article 3, la même Convention précise que la lutte menée par les peuples en conformité avec les principes du droit international, pour la libération ou leur autodétermination, y compris la lutte armée contre le colonialisme, l'occupation, l'agression et la domination par des forces étrangères ne sont pas considérées comme des actes terroristes.

Cette approche est partagée par le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale et le Groupe de travail de la Sixième Commission, si on lit attentivement le rapport (A/56/37) du Comité spécial.

Dans sa déclaration introductive à nos débats, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a souligné le fait que, non seulement la précision juridique sur la définition du terrorisme s'impose, mais aussi la clarté morale. Il dit :

« On ne saurait tolérer ceux qui chercheraient à justifier le meurtre de civils innocents, quels que soient leur cause ou leurs griefs »,

et il continue :

« Même dans les situations de conflit armé, il est illégal et moralement inacceptable de prendre pour cible des civils innocents. »
(A/56/PV.12)

En d'autres termes, même la guerre a des règles à suivre. Voilà pourquoi l'attaque odieuse contre les populations innocentes à New York, Washington et en Pennsylvanie est un acte terroriste qui doit être condamné sans réserve par toute la communauté internationale.

Le peuple burundais est d'autant plus solidaire de la douleur du peuple américain qu'il est lui-même victime depuis huit ans du terrorisme couplé d'actes de génocide commis par des groupes armés soutenus de l'extérieur. La mobilisation et l'enthousiasme consécutifs à l'attentat du 11 septembre poussent les Burundais à espérer que la communauté internationale va enfin comprendre que la violence aveugle causée par des groupes armés soi disant pour des fins politiques, doit être considérée comme du terrorisme et combattue comme tel dans le cadre de cette coalition mondiale.

Car, comment peut-on justifier une attaque meurtrière contre des élèves dans des dortoirs par des assaillants qui disent défendre la démocratie? Comment qualifier la charcuterie humaine contre des centaines de femmes, enfants et vieillards rescapés de la tragédie d'octobre 1993, parqués dans les camps de déplacés où la maladie, la faim et le désespoir déciment un à un ces malheureux laissés-pour-compte? Comment qualifier des gens fanatisés qui dépècent des bébés et éventrent des femmes enceintes en chantant « Alléluia » et en récitant des versets de la Bible? Comment peut-on tolérer les embuscades fatales et aveugles contre des autobus bondés de passagers, transportant aussi bien des nationaux que des étrangers? Que dire des attentats contre des avions de compagnies aériennes internationales, qui desservent la capitale nationale? Pourquoi la communauté internationale tergiverse-t-elle lorsque des milliers d'assaillants coalisés avec des génocidaires rwandais, comme l'atteste le rapport annexé au document S/1998/777, s'infiltrèrent au Burundi, commettent leurs forfaits criminels et génocidaires, et s'en vantent gaillardement à partir des médias des pays qui ont vu naître des civilisations du monde actuel et où les criminels ont reçu droit d'asile?

Ne nous faisons pas d'illusion. La guerre et la violence ne cesseront malheureusement pas demain dans notre monde, malgré cette prise de conscience collective sur le danger du terrorisme. Et l'une des faiblesses de l'action internationale c'est l'hypocrisie, l'attitude de deux poids deux mesures dictée par la contradiction d'intérêts.

Au Burundi, toutes les violences décrites ci-haut n'ont pas empêché que les Burundais se retrouvent autour d'une table des négociations pour essayer de définir le mal qui ronge leur société et convenir des mesures à prendre pour le conjurer. Un précepte bien connu de sociologie nous enseigne que l'homme naît

bon, mais la société le rend mauvais. Le dialogue continue donc malgré l'opposition d'une certaine opinion qui considère que les auteurs de ces crimes quotidiens commettent depuis octobre 1993 un génocide au Burundi.

L'accord politique que les négociateurs ont signé il y a déjà une année a conclu que le conflit burundais est essentiellement politique, avec une très forte coloration tribale. Il faut donc une solution politique, mais en même temps se défendre contre les criminels qui s'attaquent aux populations civiles innocentes et qui ont refusé de rejoindre le camp de ceux qui veulent la paix, dévoilant ainsi leur vraie face.

Après tout, les Burundais ont vécu ensemble en toute harmonie avant l'inoculation du germe divisionniste de la période coloniale, qui s'est développé en une idéologie génocidaire responsable de l'holocauste au Burundi et au Rwanda. Une cohabitation pacifique est encore possible. Les menaces sur les valeurs universelles dans cette région d'Afrique constituent des menaces à la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est un devoir universel de combattre sans merci les génocidaires et les terroristes de quelque bord qu'ils proviennent.

Tout doit être clair pour la coalition mondiale, au niveau des instruments juridiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale, et au niveau du trafic de drogues et de stupéfiants, ainsi que la circulation illicite des armes. Le même engagement doit être ferme pour lutter contre la pauvreté, la misère, la maladie, l'ignorance, autres fléaux qui peuvent expliquer le fanatisme et le désespoir surtout de la jeunesse, sans pour autant justifier la violence aveugle qui en résulte.

Le Burundi s'engage à signer, ratifier ou adhérer à toutes les conventions internationales de lutte contre le terrorisme aussitôt que possible, et soutient l'idée de convocation d'une conférence de haut niveau chargée de définir une riposte commune face au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Burundi appliquera également les dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que la Convention de l'Organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, dont il est déjà partie. Le Burundi, enfin, adaptera bientôt les lois nationales aux conventions mondiales sur la lutte contre le terrorisme, car il est convaincu que l'heure a sonné où le monde

doit prendre la mesure exacte du danger pour les générations actuelles et futures.

Ma délégation souhaite que les travaux en cours sur la préparation d'une convention générale sur la lutte contre le terrorisme se clôturent rapidement pour compléter l'arsenal juridique disponible. Le monde doit être ferme, solidaire et organisé pour mener une lutte efficace contre le terrorisme international, notre ennemi commun à tous.

M. Beyendeza (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite, ainsi que votre pays, d'assumer la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je rends également hommage à votre initiative, appuyée par l'Assemblée générale, d'accorder la priorité à l'étude des mesures visant à éliminer le terrorisme international.

Ma délégation souscrit pleinement aux observations faites précédemment par les représentants permanents de la Tanzanie et du Kenya quant aux efforts régionaux conjoints entrepris par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda pour s'attaquer au problème du terrorisme.

Le mardi 11 septembre 2001, les États-Unis d'Amérique ont subi le pire attentat terroriste de l'histoire quand les terroristes se sont attaqués à des cibles à Washington et à New York, entraînant la mort tragique de milliers de victimes innocentes des États-Unis et de plus de 80 autres pays du monde entier.

Le Président ougandais, Yoweri Kaguta Museveni, le Gouvernement et le peuple ougandais ont déjà transmis leurs sincères condoléances et leur sympathie au Président George Bush et au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique. Cet acte barbare commis contre des victimes innocentes remplit de répulsion et d'indignation le peuple ougandais, et ne saurait rester impuni. En cette heure de deuil, nos pensées et nos prières vont aux victimes, à leurs proches, à leurs amis et à tous ceux qui ont été touchés, d'une façon ou d'une autre, par ces événements tragiques.

Aucune raison politique, économique ou religieuse ne saurait justifier le recours des terroristes à la violence aveugle contre des innocents. Le terrorisme en tant que stratégie est inacceptable, erroné et, d'un point de vue éthique, indéfendable en tant que moyen de combat, même si la cause est juste. Il est erroné et indéfendable car il vise des individus qui ne sont peut-

être pas des ennemis. En fait, bon nombre des victimes des actes de terrorisme qui ont été commis aux États-Unis le 11 septembre étaient peut-être sympathiques, neutres, ou simplement indifférentes à la cause que les terroristes prétendaient défendre. Il est inacceptable car de tels actes sèment la terreur dans toute société, mettent des vies en danger et compromettent le bien-être des individus et des familles en perturbant les économies. Ils constituent en outre une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Ouganda condamne donc sans équivoque comme criminels et injustifiables tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs et où qu'ils soient commis.

Cela fait 15 ans que la population de l'Ouganda est en butte au terrorisme de l'organisation fondamentaliste Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army), dans le nord du pays, ainsi que de l'Alliance des forces démocratiques (ADF), dans le sud. Ces deux groupes, l'Armée de résistance du Seigneur et l'Alliance des forces démocratiques, ont bénéficié jusqu'à présent de l'appui du Soudan. La méthode de terreur employée par l'Armée de résistance du Seigneur est la mutilation et le démembrement d'enfants et de femmes innocents et l'enlèvement des survivants qu'il emmène dans ses bases, hors de l'Ouganda. La méthode de l'ADF se caractérise par la pratique de placer des bombes dans des cars, des taxis et des centres d'achat très fréquentés de Kampala et autres villes ougandaises.

L'Ouganda s'estime cependant particulièrement encouragé par la déclaration qu'a prononcée le 2 octobre le représentant du Soudan aux termes de laquelle :

« le Soudan ne permettra plus que son territoire serve de refuge à quelque groupe terroriste ou quelque individu que ce soit. »

Il ne lui reste plus qu'à joindre l'acte à la parole. Aussi, nous espérons que cet engagement donnera suite à des mesures concrètes pour mettre fin aux attentats terroristes de l'Armée de résistance du Seigneur et de l'ADF en Ouganda.

Ces attentats terroristes ont eu un effet extrêmement négatif sur notre pays et notre économie. On estime par exemple que l'économie de l'Ouganda aurait de loin dépassé la croissance actuelle moyenne du produit intérieur brut, qui est de 6,5 %, si ce n'était

pour la campagne de terreur infligée au peuple ougandais depuis près de 15 ans.

M. Balzan (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

Dans son discours au Parlement de Kampala, deux jours après l'attentat de New York, le Ministre d'État aux affaires étrangères a décrit la stratégie coordonnée à trois paliers, national, régional et mondial, qui appuiera une réaction internationale ferme contre le terrorisme.

Au palier national, les lois de l'Ouganda font de la participation ou de la perpétration d'actes de terrorisme un crime. De même, quiconque aide, finance, abrite ou appuie ceux qui accomplissent, préparent ou inspirent des actes de terrorisme commettent également un crime. Tous ces crimes sont passibles de la réclusion à perpétuité. L'Ouganda prendra aussi sans délai des mesures pour appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité destinée à lutter contre le terrorisme. Le Parlement ougandais a été invité à agir rapidement et résolument pour mettre en oeuvre des mesures nationales destinées à appliquer les conventions internationales, ainsi qu'à colmater toutes les brèches dans les lois existantes, afin de faire face aux méthodes terroristes et à leurs mécanismes de financement également complexes dans le but de dissuader de manière efficace et soutenue le terrorisme en Ouganda.

Les événements du 11 septembre représentent une tragédie non seulement pour les États-Unis d'Amérique, mais aussi pour quelque 85 pays dont les ressortissants ont péri au World Trade Center. Au sens large, par conséquent, l'attentat terroriste qui a été commis ce jour-là constituait une attaque contre la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies doit prendre à présent toutes les mesures qui s'imposent pour éliminer le terrorisme, qui représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'ONU doit faire appel à sa position unique pour mettre au point une véritable coalition multilatérale qui créera un cadre mondial légitime pour une réponse bien coordonnée et un combat soutenu contre le terrorisme.

La communauté internationale a déjà conclu quelque 12 conventions internationales visant à renforcer le cadre juridique de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. L'Ouganda a déjà signé et ratifié les conventions de

l'aviation et les protocoles contre le terrorisme et il est résolu à coopérer, à titre prioritaire, avec le reste de la communauté internationale pour devenir partie aux autres conventions.

L'Ouganda appelle la communauté internationale à faire montre de prudence en adoptant des stratégies destinées à combattre le terrorisme grâce à une mise en oeuvre efficace des conventions de l'ONU pour la répression du terrorisme. Nous nous félicitons également de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, mesure novatrice et concrète pour contrer les nouveaux défis du terrorisme qui ne fait que changer de visage, guidé par des individus, des organisations et des États criminels.

L'Ouganda lance en outre un appel à l'ONU pour : agir rapidement afin de renforcer le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et une convention générale relative au terrorisme international, et d'en achever la mise au point; déclarer le terrorisme crime contre l'humanité et établir un mécanisme international chargé de traduire en justice les auteurs d'actes de terrorisme ainsi que ceux qui les tolèrent ou les encouragent; et mobiliser les ressources internationales nécessaires afin de permettre aux pays en développement, et plus particulièrement aux pays les moins avancés, de concevoir et édifier des mécanismes et des capacités au niveau national et régional pour mettre en oeuvre les conventions et les résolutions des Nations Unies relatives au terrorisme.

Alors que nous sommes confrontés au fléau du terrorisme, l'Organisation des Nations Unies doit continuer de s'attaquer à toutes les conditions qui sont propices au développement de la haine, de la corruption, de l'extrémisme et de l'intégrisme. En effet, l'Organisation des Nations Unies devrait chercher à réaliser les objectifs du millénaire, notamment de s'attaquer, entre autres, aux causes des conflits, de l'ignorance, de la maladie et de la pauvreté.

En conclusion, j'aimerais réaffirmer ici que le terrorisme est un crime contre l'humanité. Le terrorisme est moralement et éthiquement indéfendable. Nous ne saurions, en aucun cas, justifier le massacre de populations innocentes, quelle que soit la cause politique. Le terrorisme est un problème international qui exige une riposte coordonnée, multisectorielle et multidimensionnelle aux niveaux national, régional et mondial. Disons clairement que les Membres de

l'Organisation des Nations Unies sont dotés du courage, de la technologie et de la volonté politique nécessaires pour prendre des mesures collectives, adéquates, rapides et adaptées pour réagir au fléau du terrorisme. Nous devons envoyer un message ferme aux terroristes, ainsi qu'à leurs sympathisants, que l'Organisation des Nations Unies peut et va réagir résolument contre le terrorisme.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Le peuple de la République d'Ouzbékistan partage la douleur du peuple des États-Unis au lendemain des agissements terroristes inhumains qui ont été perpétrés le 11 septembre à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Dans une lettre adressée au Président des États-Unis, George W. Bush, le Président de l'Ouzbékistan, Islam A. Karimov, a condamné ces actes barbares et souligné l'importance de déployer des efforts internationaux dans la lutte contre l'effroyable fléau que représente le terrorisme, et il l'a assuré de son entière coopération.

Cette agression terroriste sans précédent est un défi cruel jeté à toute l'humanité. Le nombre de victimes a atteint des proportions sans précédent : plus de 6 000 personnes, originaires de 60 pays, ont péri, dont des ressortissants de l'Ouzbékistan. Notre pays a aussi, malheureusement, fait l'amère expérience de l'horreur du terrorisme. Les explosions qui ont secoué notre capitale, Tachkent, le 16 février 1999 – dues aux mêmes forces responsables des événements du 11 septembre – ont jeté une lumière particulièrement crue sur la nécessité vitale de permettre à notre État de lutter contre cette menace. Le Gouvernement et le Parlement sont en train de conduire les réformes nécessaires, notamment une réforme législative, afin de renforcer la sécurité de notre peuple, de notre société et de notre État, protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays, et maintenir l'ordre public et la concorde nationale.

Le terrorisme international, l'extrémisme, le nationalisme agressif et le séparatisme sont de dangereux détonateurs d'explosifs qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Nous assistons au renforcement des liens monstrueux qui existent entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite des stupéfiants et des armes, et le blanchiment d'argent.

Les agissements provocateurs des organisations terroristes internationales suggèrent qu'elles ont peut-être entre les mains des armes nucléaires, chimiques ou biologiques dont elles n'hésiteraient pas à se servir. Les conséquences de l'usage d'armes de destruction massive par des terroristes sont inimaginables.

Dans la Déclaration du Millénaire adoptée au cours de l'année dernière, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé la volonté de prendre des mesures concertées pour lutter contre le terrorisme international. Soulignons qu'il y a eu un progrès sensible dans le domaine de l'élaboration des instruments juridiques internationaux visant à combattre le terrorisme international. L'Ouzbékistan est partie à la totalité des 12 conventions internationales actuelles relatives au terrorisme international ainsi qu'à leurs protocoles. Néanmoins, à la lumière des menaces et des défis croissants que pose le terrorisme international, il devient crucial que l'Assemblée générale adopte au plus vite les deux nouveaux instruments internationaux actuellement en cours d'examen : une convention générale relative au terrorisme international, et un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Les réalités du monde d'aujourd'hui montrent qu'en matière de lutte contre le terrorisme il ne suffit pas de se limiter à l'élaboration et à l'adoption d'instruments juridiques. Nous pensons que pour parvenir à des résultats efficaces dans la lutte contre le terrorisme, nous devons créer un système global de coopération dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. À ce niveau, un fait ressort : les questions relatives à la lutte contre le terrorisme international sont maintenant parmi les préoccupations du Conseil de sécurité. Sans aucun doute, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a représenté un tournant important sur la voie menant à ce système global; elle a proposé l'établissement d'un mécanisme international permettant de contrôler la mise en oeuvre des mesures antiterroristes par tous les États appartenant à l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons cette résolution du Conseil de sécurité et nous espérons que le mécanisme créé sera efficace.

Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il nous faut en outre intensifier la capacité de l'Organisation des Nations Unies de lutter contre le terrorisme international en renforçant et développant des structures déjà existantes au sein du système des

Nations Unies. À cet égard, nous pensons que le Conseil de sécurité doit recevoir l'appui d'un organe spécialisé de l'Organisation des Nations Unies à même de lui fournir des renseignements, ainsi qu'un soutien analytique et technique visant à la mise en oeuvre des résolutions antiterroristes du Conseil.

Dès la cinquante-troisième session, en 1998, de l'Assemblée générale, nous avons proposé de créer dans le cadre du système des Nations Unies un comité de prévention des actes de terrorisme et de lutte contre le terrorisme international. Compte tenu de la nécessité urgente pour la communauté internationale de redoubler les efforts de lutte contre le terrorisme international, cette idée a été développée plus avant. Le Président de la République de l'Ouzbékistan, Islam A. Karimov, a par deux fois – au sommet d'Istanbul de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et au Sommet du Millénaire – proposé la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme.

Dans sa déclaration du 13 septembre 2001, à la suite des événements du 11 septembre, le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan a soumis au Secrétaire général de l'ONU une proposition visant à prendre des mesures urgentes et efficaces pour créer un tel centre. Cela avait été mentionné dans le Document final de la Conférence internationale des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe intitulée « Renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : approche intégrée de la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme », qui s'est tenue à Tachkent les 19 et 20 octobre 2000. Un nombreux groupe d'États s'est prononcé en faveur de cette initiative. Néanmoins, elle n'a reçu, pour l'instant, aucune application pratique.

La tâche principale du centre proposé consisterait à apporter des services techniques et consultatifs aux États et aux organisations internationales et régionales pour appliquer les dispositions des instruments internationaux et les décisions de l'ONU en matière de lutte contre les phénomènes liés au terrorisme international et les forces qui l'appuient, le financent, l'équipent et l'organisent.

Nous voyons dans ce centre une structure internationale placée sous l'égide de l'ONU, qui accumulerait et diffuserait des matériaux d'information et d'analyse sur les actions entreprises dans le domaine du terrorisme international parmi les États Membres de

l'Organisation et les autres États intéressés, ainsi que parmi les organisations régionales et internationales.

Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le rapport du Secrétaire général en date du 26 juillet 2000 intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », où une inquiétude s'exprime face à l'insuffisance des ressources humaines et financières du Service de la prévention du terrorisme du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime de Vienne. Cela rend à cet organe infiniment plus difficile, à dire le moins, d'appliquer son mandat.

Compte tenu de la volonté de trouver un moyen plus rationnel et rapide d'intensifier la coopération et la coordination au sein du système de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du terrorisme, nous voyons que ce serait une bonne idée de transformer le Service de la prévention du terrorisme en un centre international de lutte contre le terrorisme, qui relèverait du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, et serait similaire au Centre de prévention du crime qui existe déjà.

Je souhaiterais observer que la proposition consistant à renforcer et élever le statut de la structure antiterroriste existante au sein du Secrétariat a reçu l'appui d'un certain nombre d'États au cours de leurs interventions aux sessions plénières de l'Assemblée générale en cours.

Nous sommes convaincus que ce n'est que par des efforts conjoints que nous pourrions venir à bout du terrorisme international. Cela exigera l'élaboration de mesures mondiales concertées et, peut-être, d'un plan mondial d'action. Dans ce contexte, nous appuyons l'initiative du Secrétaire général de convoquer au plus vite une conférence de haut niveau sous l'égide de l'ONU pour élaborer un plan d'action organisée et commune par la communauté internationale afin de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes convaincus qu'une telle conférence faciliterait l'examen et l'adoption constructifs de stratégies et de mesures urgentes visant à éliminer le terrorisme international.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : La République azerbaïdjanaise condamne vivement les crimes haineux perpétrés contre des civils innocents le 11 septembre. Ces attentats terroristes représentent un

défi direct, non seulement au peuple des États-Unis, mais également à tout le monde civilisé. Ils constituent des attaques barbares contre le sens universel de la décence, la liberté et la démocratie.

L'Azerbaïdjan, avec d'autres nations du monde entier, pleure les victimes de ces attentats et tient à manifester sa solidarité avec le peuple des États-Unis.

Dans sa déclaration du 12 septembre 2001, le Président Heydar Aliyev a souligné :

« Les odieux attentats terroristes perpétrés à New York et à Washington ont profondément révolté et attristé le peuple azerbaïdjanais. Au début du XXI^e siècle, alors que l'humanité nourrissait de grands espoirs, le terrorisme est apparu comme un crime mondial sans précédent, qui ignore les frontières et s'oppose à toutes les valeurs humaines. Aujourd'hui, les États-Unis sont la cible, mais une telle tragédie peut frapper toutes les nations et tous les peuples. Le peuple azerbaïdjanais, qui a connu des expériences terrifiantes et douloureuses liées au terrorisme, comprend la souffrance de leur ami, le peuple américain, et partage son immense douleur. »

L'Azerbaïdjan a, à maintes reprises et sans ambiguïté, condamné dans les termes les plus forts le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs et quel qu'en soit l'objectif.

En menant des actions et opérations communes contre les terroristes, les États Membres doivent s'unir sur la base de principes et non pas en fonction de leurs intérêts nationaux étroits et momentanés.

À cet égard, l'Azerbaïdjan aimerait souligner les principes suivants.

Premièrement, les États Membres doivent, sans ambiguïté ni équivoque, condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ainsi que tout appui, toute reconnaissance du terrorisme ou tout manquement à le condamner directement.

Deuxièmement, le terrorisme est une menace transnationale qui menace la vie des peuples et mine la sécurité et l'intégrité territoriales, l'unité et la souveraineté des États.

Troisièmement, à long terme et en tant qu'objectif final, la communauté internationale ne doit pas combattre uniquement les organisations terroristes et

les individus, mais doit tout faire pour éliminer les causes du terrorisme, qui sont généralement politiques.

Quatrièmement, rien ne saurait justifier le terrorisme et rien ne peut servir de prétexte au terrorisme.

Cinquièmement, la communauté internationale doit combattre ceux qui ont choisi la terreur pour réaliser leurs objectifs politiques.

Sixièmement, le terrorisme est adopté et largement pratiqué par des régimes séparatistes et des entités illégales. Ces groupes, qui utilisent les régions qu'ils contrôlent, sont engagés dans le trafic des stupéfiants, le trafic illicite des armes, la traite des humains, le blanchiment de l'argent et dans toutes sortes d'activités économiques illégales et criminelles, et ils en tirent profit. L'argent ainsi gagné est utilisé pour financer le terrorisme. En conséquence, il est indispensable que la communauté internationale renforce et regroupe ses efforts pour éliminer le séparatisme agressif et les autres formes d'extrémisme.

Septièmement, le combat contre chaque organisation terroriste, quelle que soit l'ampleur de ses activités, doit être mené à l'échelle mondiale. Une action déterminée doit être menée de manière cohérente par la communauté internationale pour extirper et combattre les organisations terroristes et les groupes ou les personnes qui ont choisi la terreur pour atteindre leur objectif. À cette fin, l'Organisation des Nations Unies doit prendre l'initiative s'agissant de mettre au point un programme de lutte contre le terrorisme international et d'établir une liste exhaustive des organisations terroristes.

Le phénomène du terrorisme doit être perçu au-delà de son contexte religieux et culturel. Nous avons tous connaissance de nombreux actes terroristes qui se sont produits dans différentes régions du monde, ce qui prouve ce dernier point.

Huitièmement, à titre de première tâche, il faut d'urgence regrouper les efforts pour prévenir l'entraînement, l'assistance aux organisations et groupes terroristes et leur financement sur le territoire de quelque État que ce soit, surtout en fournissant abri et protection aux terroristes.

L'Azerbaïdjan a maintenu sa ferme position contre le terrorisme international. En s'associant à la coalition mondiale antiterroriste, mon pays a confirmé de nouveau qu'il est prêt à faire le maximum de son

pouvoir et à contribuer aux efforts de la communauté internationale pour extirper ce mal. À cet égard, l'Azerbaïdjan appuie pleinement la résolution 56/1 de l'Assemblée générale et les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Dans leur contexte, je suis heureux d'informer l'Assemblée qu'aujourd'hui, ici, au Siège de l'ONU, l'Azerbaïdjan a signé la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Je vais maintenant m'exprimer au nom des États du Groupe de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Ouzbékistan, de l'Azerbaïdjan et de la République de Moldova (GOUAM). Depuis la création même du Groupe GOUAM, s'occuper de manière adéquate du terrorisme a toujours constitué la première priorité de cette association. Il convient de mentionner que le combat contre le terrorisme international, le crime organisé et le trafic de drogue est un des principaux objectifs de la Charte du Groupe GOUAM, signée par les présidents de ces États lors de leur sommet tenu en juillet 2001 à Yalta, en Ukraine, et qui figure dans le document A/55/992.

Dans leur déclaration commune relative aux attaques terroristes du 11 septembre 2001, les États du Groupe GOUAM ont unanimement souligné ce qui suit :

« Un défi a été lancé non seulement aux États-Unis mais à la communauté mondiale tout entière. Condamnant résolument les actes commis par les terroristes, les États du Groupe GOUAM se prononcent pour que les forces qui sont derrière les actes terroristes soient sévèrement punies comme elles le méritent.

Les événements du 11 septembre ont démontré avec une évidence impitoyable la nécessité d'instaurer dans le système des relations internationales des conditions propres à exclure la possibilité de voir se répéter de pareilles tragédies. Les États du Groupe GOUAM sont prêts à contribuer activement au renforcement des efforts déployés par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme international. »
(A/56/405)

Comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration d'ouverture le 1er octobre :

« Notre tâche consiste maintenant à tirer parti de cette vague de solidarité, à veiller à ce que cet

élan ne soit pas perdu, à mettre au point une stratégie vaste, globale et surtout soutenue pour combattre le terrorisme et le faire disparaître de la face du monde. » (A/56/PV.12)

En tant que question à examiner, les États du Groupe GOUAM voudraient réaffirmer leur point de vue, à savoir qu'il faut une institution internationale spécifiquement antiterroriste dont la première tâche serait de compléter les efforts séparés des États pour combattre le terrorisme international, et de les aider à mettre en oeuvre les instruments juridiques pertinents de la manière la plus efficace. Nous espérons que l'Assemblée générale examinera cette question en temps opportun.

M. Alimov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Aucune catastrophe de quelque ampleur que ce soit, causée sur cette planète par les forces de la nature; aucun conflit armé interne du genre de ceux qui chaque année broient sous leur meule des centaines de vies et de destinées humaines; aucun des chocs intervenus sur les marchés financiers ces dernières décennies n'a pu susciter une réaction aussi puissante et unie de la communauté mondiale que celle née à la suite des actes terroristes odieux qui ont eu lieu le 11 septembre, provoquant d'énormes pertes en vies humaines et des destructions massives à New York, Washington et en Pennsylvanie.

Ces actes terroristes d'agression sans précédent dont ont été victimes les États-Unis et la mort de personnes entièrement innocentes originaires de plus de 60 pays ne pouvaient manquer de provoquer l'indignation et la colère de tous les gens de bonne volonté, ainsi que la condamnation la plus ferme à l'encontre des instigateurs et des organisateurs de cet acte répugnant de violence contre l'humanité.

Le peuple du Tadjikistan a connu dans un passé récent toutes les horreurs de la guerre civile et a souvent éprouvé les assauts cruels des terroristes internationaux. Nous avons appris la nouvelle de la tragédie du peuple américain la tristesse au coeur.

Le Président Emomali Rakhmonov, en transmettant les sincères condoléances du peuple tadjik au Président George Bush, à toutes les victimes et aux familles endeuillées, a exprimé notre entière solidarité avec le peuple des États-Unis et notre volonté de nous engager, en coopération étroite avec le Gouvernement des États-Unis et ceux des autres États, dans des

actions destinées à combattre et éliminer le terrorisme international.

Le Tadjikistan condamne de la manière la plus ferme et rejette le terrorisme dans toutes ses manifestations. Nous croyons que tout acte terroriste est totalement injustifié; c'est un crime cruel, abominable contre l'humanité et une menace à la paix et la sécurité internationales. Le Tadjikistan fera tout le possible pour appuyer les efforts visant à entreprendre et mener à bien les mesures voulues pour rendre les organisateurs et les auteurs de ces actes odieux responsables devant la loi, conformément aux normes du droit international.

Notre gouvernement comprend très bien le danger que représente le terrorisme international pour l'humanité et pour le monde civilisé tout entier. Il est clair pour tous aujourd'hui que nous ne pourrons mettre fin à ce phénomène, qui est étranger à la civilisation humaine, et vaincre cet ennemi perfide et ce monstre clandestin que si nous mettons nos efforts en commun.

À plusieurs reprises, le Président du Tadjikistan a prié la communauté des nations, de cette même tribune, de mettre en commun ses efforts pour combattre le terrorisme mondial clandestin et mettre sur pied un système mondial propre à contrer ceux qui rêvent de revenir en arrière, qui cherchent à intimider l'humanité et veulent arrêter nos progrès. Mon pays est partie au Traité de coopération entre les États membres de la Communauté d'États indépendants dans la lutte contre le terrorisme et apporte une contribution importante, dans le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghai, aux structures régionales en voie de formation pour combattre le terrorisme international. De plus, nous participons activement à la coalition internationale en cours d'établissement pour lutter contre le terrorisme international.

Le Tadjikistan estime qu'une réponse unifiée aux forces du mal doit démontrer la fidélité de la communauté des nations aux principes fondamentaux du multilatéralisme et de l'éthique humanitaire. Nous devons être logiques et sincères dans notre lutte contre le terrorisme international. L'hypocrisie politique et l'isolement volontaire favoriseront les terroristes et mèneront à de nouvelles catastrophes et à davantage de souffrances humaines.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre inconditionnelle des mesures prévues par la résolution

1373 (2001) du Conseil de sécurité revêt une importance cruciale. Nous espérons que le Comité créé par le Conseil de sécurité deviendra un mécanisme efficace et actif pour veiller à ce que tous les États se conforment aux décisions de l'ONU portant sur la lutte contre le terrorisme.

Le Tadjikistan félicite le Conseil de sécurité d'avoir adopté une démarche ciblée et précise face au problème du terrorisme international, et d'avoir énoncé une position de principe et un programme d'action dans ce domaine extrêmement important. Il est tout aussi important dans ce contexte que l'Assemblée générale élabore une plate-forme juridique internationale pour lutter contre ce fléau, en adoptant rapidement une convention générale sur le terrorisme international, ainsi qu'une convention sur la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Tout en cherchant des réponses à la question des causes profondes du terrible phénomène du terrorisme, nous devons continuer de renforcer inlassablement la base de nos activités antiterroristes. L'ONU a une expérience universellement reconnue s'agissant de coordonner les efforts des États Membres dans ce domaine, et elle doit jouer un rôle clef dans la création, sous ses propres auspices, d'un système mondial de lutte contre la menace de vaste portée que représente le terrorisme international. Bien sûr, pour y arriver, il faudra beaucoup de temps et d'efforts. Cependant, le noble objectif de l'élimination totale de ce phénomène odieux justifiera, nous l'espérons, toutes nos attentes.

M. Wurth (Luxembourg) : Le 24 septembre, j'ai exprimé à cette tribune au nom de mes autorités et de mes compatriotes les condoléances et les sympathies du peuple luxembourgeois après les attentats du 11 septembre. Il appartient maintenant à l'Organisation universelle de prendre en charge la responsabilité d'isoler et de combattre le terrorisme sur le plan global, ainsi que d'initier un vaste travail d'explication et de pédagogie. Ces crimes appellent une réaction à trois niveaux : un rejet commun, une bonne intelligence de notre patrimoine commun, et la définition de mesures de sécurité communes.

En premier lieu s'impose le rejet : engendrés par un fanatisme nihiliste, ces assassinats illustrent une rupture avec les peuples du monde. Une quelconque indulgence est impossible, elle est impensable. L'actualité tragique du 11 septembre 2001 a déjà changé nos vies. Des voix innombrables venues de la

très grande majorité des pays, de responsables politiques ou de simples citoyens ont condamné le terrorisme et appelé à agir en vue de son élimination. Ces voix ont réaffirmé l'unité des valeurs d'humanité et de civilisation que nous avons en partage.

Les actes barbares dont nous fûmes les témoins résultent d'une adhésion aveugle à une vision du monde inspirée par la haine et le mépris. Les auteurs de ces actes ne respectent pas les peuples. Ils détournent les valeurs de la religion pour nier le rapprochement entre les cultures et les civilisations. Leur impuissance à convaincre et à partager, inhérente à toute violence, contraste avec la vigueur des valeurs de la coopération et de la démocratie, qui tirent leur force de la tolérance, du respect et de la liberté. Cette force est intacte, de fait elle sort renforcée de l'épreuve. Les tours jumelles du World Trade Center ne sont plus devant nos yeux. Mais leur image sera la plus forte : elle incarnera dans nos esprits l'espoir d'un monde plus juste, plus tolérant et plus fraternel.

La communauté internationale recherchera, en deuxième lieu, une plus grande intelligence des liens qui nous unissent. L'aspiration à la justice, qui nous est innée, inspirera la sensibilité requise pour percevoir les vrais défis. Les mesures de sécurité nécessaires seront prises, mais les problèmes induits par la misère, avec lesquels tant de femmes et d'hommes, tant d'enfants et de vieillards, continuent à se débattre, deviendront plus concrets et plus proches. Les drames récents entraîneront inéluctablement une conscience plus aiguisée de ce qui nous est commun, et une résolution nouvelle de rejeter ce qui nous divise.

Les États Membres de l'ONU entendent répondre à l'appel de son Secrétaire général : la lutte contre les fléaux de notre temps – les conflits, l'ignorance, la pauvreté et la maladie – s'intensifiera. Le monde montrera qu'il tiendra bon et il ira vers une communauté plus juste, plus bienfaitrice, plus authentique et plus forte. Cette réponse concertée doit trouver son expression dans le droit, international autant que national. Si la notion de crime contre l'humanité doit avoir un sens, elle ne pourra pas faire l'impasse sur les événements du 11 septembre. Au niveau national la construction d'États stables, fondés sur la légitimité démocratique et le droit, fournira des fondations solides pour le développement durable et pour la lutte contre le terrorisme et la haine. La leçon que nous pouvons d'ores et déjà tirer de ce qui s'est passé est que le terrorisme de masse est un phénomène

qui transcende les frontières, et qui appelle de ce fait une réponse globale.

Les États-Unis d'Amérique ont présenté des propositions en ce sens, et le Conseil de sécurité vient de les accepter. Il est heureux que la plus grande puissance place la défense de ses intérêts dans le concert d'un effort commun auquel tous les pays du monde seront parties prenantes. Les récentes attaques ont montré la vulnérabilité des sociétés contemporaines face à la détermination ultime d'un groupe d'individus bien organisés. La réponse, immédiate et à plus long terme, ne peut être que collective, face à cette menace qui peut frapper partout et à tout moment. L'Organisation universelle sera le point focal indispensable où construire le partenariat contre le fléau, ainsi que pour l'action contre les racines de la haine. C'est notre devoir de veiller à ce que l'intérêt commun l'emporte sur la division. Les États-Unis d'Amérique peuvent compter avec davantage que la solidarité passagère des autres nations, et celles-ci espèrent leur pleine coopération dans la construction d'un monde plus stable et plus sûr.

Les mesures de sécurité nécessaires seront prises. L'Organisation universelle a eu les bons réflexes après le 11 septembre. Le Secrétaire général s'est fait, avec une éloquence digne et sobre, notre interprète dans les moments qui ont suivi les attentats, et nous lui en sommes profondément reconnaissants. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions dans les 36 heures et ont appelé d'une même voix à la coopération internationale pour traduire en justice les inspirateurs et les complices de ces actes terroristes. Le Conseil de sécurité a entre-temps adopté une autre résolution, et nous examinons en ce moment les moyens de renforcer l'instrumentaire international pour prévenir de tels actes dans le futur.

L'Union européenne, lors de plusieurs réunions ministérielles récentes, a souligné que la lutte contre le terrorisme exige une réponse à tous les niveaux : national, régional et mondial. Le Conseil européen du 21 septembre, réunissant les chefs d'État et de gouvernement, a affirmé la légitimité d'une riposte et la priorité d'une action commune coordonnée. La solidarité de l'Europe avec les États-Unis, et sa volonté de coopérer au sein d'une large coalition internationale, sont sans faille. Le Représentant permanent de la Belgique, dont le pays assume la présidence rotative de l'Union européenne jusqu'à la fin de l'année, a repris à cette tribune de manière détaillée les mesures décidées

en Europe, et il s'est exprimé bien sûr également en notre nom.

Une coopération judiciaire internationale efficace constitue un maillon important dans la lutte contre le crime en général, et contre les réseaux terroristes en particulier. Le Luxembourg participe pleinement à cet effort.

Sans mentionner le terrorisme en tant que tel, les actes de terrorisme sont visés et punis par les dispositions du code pénal luxembourgeois, dont celles sur les crimes contre la sécurité de l'État, les infractions contre la législation sur les armes et munitions ou encore les prises d'otages et les coups et blessures volontaires et involontaires. Le code pénal incrimine la constitution d'associations de malfaiteurs ou d'organisations criminelles ainsi que la participation aux activités de celles-ci. Le financement de pareilles activités criminelles est considéré comme un acte de participation ou de complicité.

Il convient de souligner que les auteurs et complices d'actes de terrorisme ou d'actes criminels ne sauraient en aucune façon être protégés par le secret bancaire. En effet, la loi dispose expressément que le secret cesse en matière pénale et devant le juge. Tout professionnel du secteur financier est légalement obligé de coopérer pleinement avec les autorités chargées de l'application des lois qui, de leur côté, coopèrent avec leurs homologues à l'étranger. La loi sur le blanchiment d'argent a réglementé la coopération du secteur financier avec les autorités compétentes. La législation mentionne l'obligation de vérifier l'identité des interlocuteurs et la provenance des fonds. Elle comporte la dénonciation obligatoire aux autorités judiciaires de tout fait qui pourrait être un indice d'un crime en relation avec les fonds. Les crimes et délits commis dans le cadre d'une organisation criminelle ou d'une association de malfaiteurs constituent une infraction primaire de l'infraction de blanchiment.

La législation luxembourgeoise prévoit par ailleurs des conditions particulièrement strictes pour l'accès au secteur financier, notamment pour ce qui concerne l'identité et l'honorabilité des actionnaires et des dirigeants des établissements financiers.

À la suite de la décision du 24 septembre du Président des États-Unis d'Amérique de geler les avoirs d'un certain nombre de personnes et d'organisations soupçonnées d'avoir des liens avec le terrorisme, les autorités luxembourgeoises ont interdit

aux banques et aux professionnels du secteur financier toute transaction en rapport avec les personnes et les organisations visées, et les obligent de rapporter toute information utile à cet égard aux autorités de surveillance et aux autorités judiciaires. Le blocage des avoirs bancaires détenus le cas échéant par ces organisations et personnes a été ordonné. Le Gouvernement luxembourgeois a fait part une nouvelle fois aux autorités américaines de sa volonté de coopérer étroitement pour assurer un échange d'informations rapide sur toute donnée utile en rapport avec la lutte contre le financement du terrorisme. Suite à des vérifications opérées de concert et de façon proactive avec les autorités américaines, aucun lien réel entre les acteurs de la place financière et des terroristes ou leurs financiers n'a été établi à ce jour.

Les 12 conventions internationales ayant pour objet la lutte contre le terrorisme international demandent à être appliquées, et leur mise en oeuvre doit être accélérée. Les nécessaires procédures de ratification, certes lourdes parfois, renforcent notre attachement aux règles internationales définies en commun. Le Luxembourg a signé ce 20 septembre la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et s'efforcera d'en assurer la ratification rapide. D'autres conventions ont été conclues au niveau régional. Le 26 septembre, le Luxembourg a adhéré à la Convention européenne relative au blanchiment, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

Notre volonté à coopérer avec nos partenaires dans le domaine de la lutte contre le terrorisme en général, et de la répression du financement du terrorisme en particulier, est ainsi documentée par un arsenal juridique et législatif en place depuis des années, et en voie d'être adapté par la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de l'Union européenne et au niveau international.

Les autorités de mon pays sont fermement déterminées à participer pleinement à l'action de la communauté internationale contre le terrorisme. Elles apporteront leur contribution pour que l'action concertée et commune de la communauté internationale soit couronnée dans les meilleurs délais par des résultats probants.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter nos félicitations au Président à l'occasion de son

accession à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et lui souhaiter de mener à bien ses importantes tâches. Il a déjà montré au début de sa présidence une rapidité d'action et une efficacité remarquables face aux événements tragiques qui ont retenti sur les plans de la cinquante-sixième Assemblée générale.

Nous voulons également remercier officiellement M. Harri Holkeri pour la manière efficace dont il a dirigé la dernière Assemblée générale en sa qualité de Président.

Puisque nous parlons d'actes de terrorisme, aucun d'entre nous n'oubliera sans doute les attaques terroristes du 11 septembre à New York, à Washington et en Pennsylvanie qui ont causé des pertes humaines et matérielles énormes. À la suite de ces événements tragiques, le 12 septembre 2001, au nom du Gouvernement et du peuple de la République démocratique populaire lao, M. Khamtay Siphandone, Président de la République démocratique populaire lao, a adressé un message de condoléances au Président des États-Unis, exprimant son profond chagrin au Gouvernement des États-Unis et aux familles des victimes, réaffirmant notre politique constante de coopération avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Toute attaque terroriste, où qu'elle soit perpétrée et par qui que ce soit, doit être considérée non seulement comme une agression contre des innocents, mais aussi comme une menace à la stabilité des nations, à la paix et à la sécurité internationales. Elle ébranle la base même des sociétés et empêche les peuples de jouir pleinement de leurs droits élémentaires et de leurs libertés fondamentales. Les attaques terroristes ont d'épouvantables conséquences. C'est pourquoi la République démocratique populaire lao s'associe aux autres nations pour condamner le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et appuie la mise en oeuvre de la résolution 56/1 de l'Assemblée générale qui appelle à une coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Le défi que nous devons relever aujourd'hui a une dimension mondiale. Il est donc important de veiller à ce que notre réponse soit organisée dans un esprit de justice qui renforce la paix et la sécurité internationales et repose sur les principes généraux du droit international et sur la Charte des Nations Unies.

Dans cette lutte, l'ONU doit jouer un rôle essentiel et traiter de cette question avec plus d'efficacité au cours de la présente session et au-delà.

Comme le réseau des actes terroristes organisés est de plus en plus perfectionné et étendu, la communauté internationale doit, plus que jamais auparavant, mener une action concertée et, pour ce faire, elle doit mettre en place un cadre mondial efficace et élaborer une stratégie vaste et globale. Dans ce contexte, nous applaudissons la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international qui figure à la résolution 49/60 de l'Assemblée générale de 1994, à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux conventions existantes sur le terrorisme international, notamment deux conventions internationales, pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et pour la répression du financement du terrorisme. L'adoption de ces importants instruments est un témoignage clair de cet effort.

Nous applaudissons également aux efforts déployés par le Comité spécial pour renforcer le régime juridique de lutte contre le terrorisme international et nous saluons le projet de convention générale sur le terrorisme international proposé par l'Inde. Afin de relever le défi qui nous est lancé, nous espérons que l'on pourra bientôt mettre la dernière main à ce projet de convention, actuellement en cours de négociation, qui devra stipuler clairement un mécanisme efficace permettant à un État partie d'exercer sa juridiction sur des crimes terroristes, de veiller à ce que le responsable présumé soit traduit en justice et n'échappe pas au châtement, et de renforcer la coopération internationale.

L'adoption et l'entrée en vigueur rapides de cette convention permettront de faire naître au sein de la communauté internationale l'impulsion nécessaire à la lutte contre le terrorisme et de disposer d'un cadre important pour l'action nationale et internationale de lutte contre ce fléau. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration et dans un esprit positif avec toutes les autres délégations afin d'en assurer l'adoption rapide.

La communauté internationale ne s'était jamais attendue à voir des actes de terrorisme perpétrés de façon si délibérée, si inhumaine et si destructrice. Un pays seul, même riche et puissant, ne peut lutter avec efficacité contre ce fléau. Le monde entier doit unir ses forces et travailler de concert pour réussir à le vaincre.

La République démocratique populaire lao, pour sa part, est prête à faire tout le possible pour contribuer à la lutte contre le terrorisme afin d'assurer aux générations à venir un monde pacifique et sûr où elles pourront vivre à l'abri de la peur.

M. Richards (Dominique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes Membres de l'Organisation des Nations Unies : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

La Communauté des Caraïbes s'associe à tous les États membres pour condamner les attentats terroristes odieux et diaboliques qui ont frappé New York, Washington et la Pennsylvanie le 11 septembre 2001. La terreur provoquée par ces actes a eu des retentissements dans la communauté internationale tout entière, car de nombreux ressortissants étrangers, dont certains originaires des Caraïbes, comptent parmi les disparus et les morts. Ces attaques n'ont pas été lancées seulement contre la population des États-Unis d'Amérique. C'est toute la société civile, toute l'humanité qui a été attaquée.

Alors que nous ne faisons que commencer à regarder en face la douleur et le chagrin provoqués par toutes ces vies perdues dans les attentats, le choc a amené les uns à une prise de conscience et rappelé aux autres, tristement, le caractère macabre du terrorisme. Le terrorisme se nourrit au sein des sociétés, et il exploite l'infrastructure de la démocratie, de la liberté et de la tolérance. Il déverse sa colère sur les innocents inconscients, cherchant à infiltrer ces sociétés et leur infrastructure et perpétuant ainsi les crises économiques et humanitaires.

Nous sommes tous vulnérables face au terrorisme international, quelles que soient sa forme ou sa cible immédiate. Nous devons prendre ensemble des mesures concertées afin de riposter énergiquement à cette menace à la communauté internationale et aux valeurs fondamentales de démocratie, de paix et de sécurité.

La communauté internationale a fait front commun dans sa lutte contre le terrorisme international. Rappelons les résolutions 1373 (2001) et 1368 (2001) du Conseil de sécurité et la résolution 56/1 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution de l'Organisation des États américains (OEA) sur le

« renforcement de la coopération hémisphérique en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le terrorisme » et la déclaration de l'OEA en solidarité avec les États-Unis, l'une et l'autre en date du 21 septembre 2001. La Communauté des Caraïbes réaffirme son soutien à ces résolutions et à cette déclaration, qu'elle s'efforce de mettre en oeuvre.

À cet égard, nous devons continuer de renforcer la capacité de l'ONU de répondre au besoin de la communauté internationale pour ce qui est, non seulement de traduire en justice les auteurs de ces crimes et les commanditaires du terrorisme, mais aussi de mettre fin à de telles activités par la coopération internationale. En conséquence, nous devons mettre en place des mécanismes de prévention contre le terrorisme et nous efforcer de faire appliquer et respecter intégralement les instruments juridiques internationaux existants destinés à prévenir et éliminer le terrorisme et les activités connexes. Nos stratégies doivent être globales et à aspects multiples, et chercher avant tout à étudier et éliminer les causes et les sources du terrorisme, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques.

Nous appuyons totalement les travaux entrepris par le Comité spécial sur le terrorisme en vue de rédiger une convention générale sur le terrorisme. Nous l'exhortons à achever ses travaux au plus tôt pour que la communauté internationale puisse rapidement prendre les mesures qui s'imposent afin de combattre ce fléau efficacement. Entre-temps, nous continuerons, dans les Caraïbes, à jouer notre rôle dans l'effort mené pour éliminer toute activité criminelle internationale, y compris le trafic illicite des armes légères, des stupéfiants et le blanchiment de l'argent. Bon nombre d'États de la Communauté des Caraïbes étaient de ceux qui ont signé la semaine dernière la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Nous commençons à peine à éprouver les effets plus larges du terrorisme sur la conduite de notre vie et sur le bien-être social et économique de chacun des États Membres. Il est plus important que jamais d'agir pour que la peur et la paralysie, qui favorisent le terrorisme, n'entravent pas nos décisions et nos actions. Répondons tous à l'appel lancé à revenir à une conduite normale de notre vie quotidienne. La Communauté des Caraïbes s'engage à apporter son soutien à un front uni de lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects et à coopérer à un effort mondial visant

à rétablir chez nos peuples et au sein de la communauté internationale un renouveau de confiance en la paix, la sécurité et la liberté mondiales.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Une nouvelle fois, le rapport du Secrétaire général met en relief un problème urgent qui requiert des mesures décisives de la part de la communauté internationale : le danger posé par le terrorisme international. Le rapport souligne clairement le caractère omniprésent du terrorisme international. Des personnes innocentes sont devenues victimes de ce fléau. Aucun pays n'est protégé. Le danger que pose le terrorisme pour tous les peuples du monde n'a jamais été aussi flagrant. La nécessité d'une coopération internationale pour débarrasser l'humanité de ce fléau n'a jamais été aussi urgente. Les actes terroristes odieux perpétrés le 11 septembre viennent nous alerter de la gravité du phénomène. Ces actes insensés ont tué plus de 6 000 personnes, originaires de 80 pays.

Ma délégation voudrait une nouvelle fois exprimer ses condoléances aux États-Unis et aux pays qui ont souffert de ces actes de terrorisme.

Les actes terroristes sont des actes barbares. Nous partageons pleinement l'avis selon lequel ces actions constituent des attaques contre la civilisation même. Le terrorisme cible des civils innocents et ne fait aucune distinction, qu'il s'agisse de femmes, d'enfants ou de vieillards. Il sape la stabilité nationale. Le terrorisme international a pris de l'ampleur au fil des années et représente maintenant une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les moyens de transport sont devenus des cibles de ce fléau; les voies ferrées et les autoroutes sont minées, tuant des voyageurs innocents. Des ambassades se trouvent prises pour cibles d'actes terroristes.

Le Myanmar a lui aussi souffert de ces actes odieux. Nous avons été victimes du terrorisme international lorsqu'une bombe puissante a explosé à notre Sanctuaire des martyrs, dans l'intention d'assassiner un chef d'État en visite sur notre sol. Le Myanmar est totalement opposé au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Notre code pénal, qui prévoit la peine capitale pour les crimes graves, et d'autres lois d'exception constituent une base juridique solide visant à dissuader du terrorisme et à le combattre; nous les appliquons vigoureusement.

Mais le terrorisme est un phénomène mondial. Il faut une réaction organisée et conjointe de la communauté internationale. Je suis heureux de voir que les derniers actes terroristes ont donné lieu à des mesures efficaces et rapides des Nations Unies. Cette Assemblée a adopté une résolution et le Conseil de sécurité, deux résolutions pour combattre cette menace mondiale.

Le terrorisme international constitue une menace à la paix et à la sécurité, et l'ONU doit donc jouer un rôle directeur dans le combat mené contre lui. Face à une situation qui évolue, nous devons également renforcer la capacité des Nations Unies et des institutions internationales chargées des questions terroristes, telles que le Service de prévention du terrorisme du Centre pour la prévention de la criminalité internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Agence internationale de l'énergie atomique et Interpol.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a énoncé des mesures précises, dans les limites de la Charte, destinées à combattre efficacement le terrorisme international. Elle demande expressément aux États Membres de coopérer dans la répression du financement du terrorisme, les enquêtes et l'échange d'informations sur d'éventuels actes terroristes. Il ne sera plus possible aux terroristes de tirer profit des préoccupations humanitaires et d'agir en se faisant passer pour des réfugiés.

Il ne peut y avoir d'excuse au terrorisme. Il ne doit être toléré pour aucun motif, mais nous reconnaissons que la pauvreté nourrit le mécontentement et l'aliénation. La réduction de la pauvreté pourrait être une mesure efficace dans nos efforts de lutte contre le terrorisme. Ici, il est utile de rappeler que, dans leur Déclaration du Millénaire, nos dirigeants se sont engagés à réduire de moitié le nombre des pauvres d'ici à 2015. Dans notre combat contre le terrorisme, nous devons aborder le problème du développement.

Mon pays continuera de s'opposer au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes fermement résolus à combattre cette menace par une coopération plus étroite avec l'ONU et en collaboration avec tous les autres pays.

M. Ouane (Mali) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser mes chaleureuses félicitations à

M. Han pour son élection comme Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je saisis cette occasion pour l'assurer de l'entier soutien de ma délégation dans l'exécution de sa tâche. Je voudrais également saisir l'occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport du 3 juillet 2001, contenu dans le document A/56/160, qui fait le point des informations sur les progrès accomplis dans les divers domaines de la question sous examen.

Le débat d'aujourd'hui vient à point nommé en ce sens qu'il a lieu seulement quelques semaines après les attentats sanglants, qui ont endeuillé les États-Unis d'Amérique et fait de nombreuses victimes innocentes de diverses nationalités, le 11 septembre 2001.

Je voudrais ici rappeler que le Gouvernement de la République du Mali a, dans une déclaration du 13 septembre 2001, fermement condamné ces actes odieux, exprimé sa solidarité au peuple et au Gouvernement des États-Unis, et fait observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes de l'attentat du 11 septembre, lors de la commémoration du quarantième anniversaire de l'indépendance de la République du Mali.

Au-delà de leur caractère tragique, les événements du 11 septembre 2001 nous rappellent, en vérité la fragilité du système international face à la menace à la paix et à la sécurité internationales que représente le terrorisme international. Ces événements nous rappellent aussi l'ardente nécessité, pour y faire face, d'un effort global, concerté et soutenu.

À cet égard, ma délégation se félicite du travail remarquable qu'a accompli le Comité spécial créé par la résolution 51/210 pour l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme et d'une convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et de l'examen de la convocation d'une conférence internationale face au terrorisme.

Convaincu que la lutte contre le terrorisme est un combat de longue haleine, le Mali plaide pour une coopération internationale accrue dans le cadre d'une stratégie globale et concertée. Cette stratégie, qui devrait être placée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, implique, certes, la signature, la ratification et l'adhésion aux instruments existants, mais elle commande aussi que ceux des membres de la communauté internationale qui en ont les moyens viennent en aide aux pays en développement pour le

renforcement des capacités de ceux-ci dans leurs efforts individuels de lutte contre le terrorisme.

De même, ma délégation se félicite de l'adoption, le 28 septembre 2001, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1373 (2001) qui place l'Organisation des Nations Unies au premier plan de la lutte contre le terrorisme. Cette résolution marque une étape importante dans la prise de conscience de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme en ce sens qu'elle met en avant le besoin urgent de coopération des États et contraint ceux-ci à priver les réseaux et groupes terroristes des pays d'accueil de soutien, financier et logistique, notamment.

En outre, ma délégation appuie pleinement toutes les propositions visant au renforcement des capacités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment en matière de collecte d'informations, d'analyse et d'appui aux pays en développement. Dans le même ordre d'idées, mon pays soutient pleinement la proposition tendant à la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau en vue d'élaborer une riposte organisée et concertée au terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais réitérer la ferme condamnation par le Mali du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Mali, qui est partie à bon nombre d'instruments internationaux, tant universels que régionaux, relatifs à la lutte contre le terrorisme, continuera le combat contre le terrorisme avec détermination et dans le respect de l'État de droit et des règles de droit international. En participant au débat d'aujourd'hui, ma délégation fonde l'espoir que celui-ci débouchera sur une condamnation unanime du terrorisme et que des mesures et engagements concrets seront pris afin de relever le défi lancé par le terrorisme à la communauté internationale.

Mme Thunyani (Malawi) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter chaleureusement le Président pour son élection aux fonctions de Président de l'Assemblée générale. Je tiens à l'assurer du soutien et de la coopération du Malawi, alors que nous nous apprêtons à travailler ensemble pour trouver des solutions durables aux défis nombreux et multiples auxquels fait face l'humanité.

Comme c'est la première fois que le Malawi prend la parole depuis les tragiques actes de terrorisme perpétrés contre les États-Unis, je saisis cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple malawiens, pour transmettre nos sincères condoléances aux États-Unis et, en particulier, aux familles, personnes à charge et amis de toutes les victimes innocentes de cette tragédie tout à fait inexplicable. Nos pensées et nos prières vont à eux. Le Malawi condamne catégoriquement ces actes inexcusables et inhumains de terreur, et voudrait ajouter sa voix au concert de ceux qui ont appelé à des mesures urgentes pour dépister, traduire en justice et punir ceux qui sont responsables, d'une façon ou d'une autre, de ces actes de terrorisme infâmes.

Les tristes événements qui se sont produits le 11 septembre sur le sol des États-Unis seront inscrits dans les annales de l'histoire comme un des actes de barbarie les plus impitoyables et insensibles que des êtres humains puissent commettre. Ils marquent un très mauvais départ pour le nouveau millénaire, et ils assombrissent les aspirations et les espoirs que nous partageons pour un monde stable dans lequel le droit inaliénable de chaque individu à la sécurité et à la liberté de choix dans les domaines social, économique, culturel et religieux est garanti.

Les actes terroristes ne se justifient en aucun cas, quelle que soit la cause qu'ils prétendent servir, et en conséquence ils méritent d'être punis par tous les moyens à la disposition de la communauté internationale des nations. Le terrorisme, comme l'ont démontré les récentes attaques sans précédent dirigées contre le peuple libre et pacifique de notre pays d'accueil, se détache comme le défi le plus important lancé à notre communauté humaine. Il pose une menace réelle et actuelle à notre simple survie, et a clairement pour objectif de priver l'humanité, pour une longue durée, de son trésor le plus cher : la paix, la sécurité et la compréhension entre les nations. Voilà les fondements du progrès humain durable.

Comme il est maintenant évident qu'aucun pays ni nation n'est à l'abri des effets dévastateurs et destructeurs du terrorisme, il est devenu d'autant plus urgent et impératif pour la communauté internationale de faire des efforts déterminés, concrets et conjugués pour soutenir les mesures déjà en vigueur ou fraîchement conçues qui sont destinées à combattre et éliminer le terrorisme, menace à toute entreprise humaine positive. Il faut que chaque nation fasse du

terrorisme son ennemi prioritaire et qu'elle consacre toutes ses ressources humaines, intellectuelles et matérielles à l'effort mondial pour l'endiguer.

Le terrorisme est un défi grave aux systèmes de valeurs que défend le monde civilisé, et une menace à ce que l'humanité lutte pour construire, c'est-à-dire le libéralisme socioéconomique et le pluralisme politique, l'état de droit et la paix internationale, la stabilité et la compréhension mutuelle, cela pour le bien commun de tous. Tous les efforts doivent donc être conjugués pour éradiquer ce fléau mortel avant qu'il ne réduise en esclavage les générations présentes et futures.

Je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité pour leur condamnation immédiate des attaques terroristes responsables d'une perte colossale de vies humaines, et de la destruction coûteuse d'une infrastructure stratégique dans les villes touchées. Je voudrais aussi applaudir tous les gouvernements, les organisations régionales et internationales, et la société civile à travers le monde pour leur soutien à la mobilisation d'une coalition aussi large que possible contre le terrorisme.

Étant donné que le terrorisme devient de plus en plus sophistiqué, ingénieux et inventif dans ses manifestations et ses modes d'opération, aucun pays ne peut certainement le combattre tout seul. Il appartient donc à l'ONU d'assumer la tâche de mobiliser et de mandater une campagne mondiale efficace contre ce fléau. Ceci demande des mesures concrètes, rapides et déterminées, pour renforcer la coopération internationale et mobiliser la volonté politique d'aller au-delà des promesses d'appui habituelles faites pour la forme, mais qui gênent le progrès sur de nombreux programmes convenus à l'échelle mondiale.

À cet égard, je m'associe à toutes les délégations qui ont déjà lancé un appel pour qu'un nouvel élan soit imprimé à l'ensemble des traités internationaux existants contre le terrorisme, de manière à renforcer la campagne mondiale contre ce fléau. En outre, ma délégation souscrit à l'appel adressé au Secrétaire général pour qu'il veille à ce que tous les États Membres de l'Organisation participent activement en adhérant aux instruments juridiques antiterroristes existants et en les appliquant effectivement, y compris la Déclaration de 1996 complétant la Déclaration de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Importantes aussi sont les autres

conventions clefs qui sont apparues et celles qui sont encore en cours de formulation à la Sixième Commission, comme la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, le projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Compte tenu de la conjoncture internationale actuelle et du fort sentiment d'insécurité qui l'accompagne et pourrait avoir de graves répercussions négatives sur les activités socioéconomiques mondiales, il incombe aux représentants des délégations à la Sixième Commission d'oublier les divergences qui pourraient les empêcher de progresser dans leurs travaux et de faire preuve de souplesse dans leurs positions nationales respectives, de manière à compléter l'élaboration du projet de convention globale proposé l'an dernier par l'Inde sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Cet instrument serait d'application universelle et offrirait un cadre plus large et mieux conçu pour toutes les conventions existantes destinées à contrer le terrorisme.

Je voudrais en guise de conclusion réaffirmer la condamnation catégorique de mon gouvernement quant à l'exploitation irrationnelle de toute cause aux fins de promouvoir des objectifs extrémistes dévoyés qui comportent des conséquences si diverses et si dévastatrices pour le monde. Je tiens aussi à réaffirmer l'appui total du Malawi pour toute chasse mandatée par l'ONU aux auteurs des attentats terroristes qu'ont subis les États-Unis et pour toute campagne soutenue qui serait par la suite menée contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

M. Abelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à ceux qui, de cette tribune, ont exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis pour la perte sans précédent de vies humaines subie lors des attentats terroristes du 11 septembre à New York et à Washington. Nous exprimons également nos condoléances et notre sympathie aux autres États Membres dont les citoyens ont perdu la vie au World Trade Center ou à bord des appareils détournés. L'Arménie condamne vigoureusement ces crimes contre toutes les nations démocratiques pacifiques et contre l'idée même de la coexistence pacifique et d'un ordre mondial empreint d'humanité. Les implications de cette tragédie ne s'arrêtent pas aux États-Unis; elles touchent la communauté mondiale tout entière. Les

auteurs, organisateurs et commanditaires de cette atrocité doivent être tenus pour responsables et traduits en justice par tous les moyens disponibles.

Il est malheureux que la première résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa présente session ait dû porter sur les événements tragiques du 11 septembre. Mais, en même temps, ce document bref est un témoignage exceptionnel de la détermination qui anime la communauté mondiale de combattre et d'éliminer ce fléau qu'est le terrorisme. C'est un message bref mais puissant qui, pour reprendre les paroles du Secrétaire général,

« réaffirme, de toute notre force, notre humanité commune et les valeurs que nous partageons. Nous ne permettrons pas qu'on les détruise ». (A/56/PV.7)

Nous tenons à féliciter le Secrétaire général qui s'est montré prêt à engager tout le système des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme international, et nous l'assurons que la République d'Arménie appuiera toutes les activités entreprises par les Nations Unies à cet égard et y contribuera.

L'Arménie se félicite de la résolution 1373 (2001), adoptée la semaine dernière à l'unanimité par le Conseil de sécurité. C'est un document très important qui nous donne un mécanisme efficace de lutte contre le terrorisme et définit les obligations de tous les pays dans la lutte mondiale contre ce fléau. Nous nous déclarons prêts à respecter toutes les dispositions de cette résolution, aussi bien qu'à contribuer à toutes les mesures antiterroristes qu'elle expose.

Il est particulièrement difficile de lutter contre les terroristes internationaux du fait qu'ils continuent à trouver refuge dans certains pays. Ce n'est un secret pour personne que dans certains pays les cellules terroristes se font passer pour des organisations non gouvernementales ou des oeuvres de bienfaisance et que, dans la plupart des cas, les autorités nationales ferment les yeux sur leurs activités en cherchant à se servir d'elles pour défendre leurs propres intérêts nationaux.

L'ONU qui a une expérience considérable en matière de suivi de la situation des droits de l'homme partout dans le monde, pourrait également ajouter le terrorisme international à cette même liste de priorités. L'ONU pourrait jouer un rôle très constructif en

encourageant les États Membres à échanger des informations pratiques sur les terroristes et sur leurs réseaux. Les mécanismes existants des Nations Unies dans les domaines du trafic illicite des armes de petit calibre, de la lutte contre la drogue, de la prolifération nucléaire, etc., devraient mettre clairement l'accent sur la lutte contre le terrorisme. Des efforts spéciaux devraient être faits pour empêcher les terroristes d'avoir accès aux armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur l'éventualité que certains réseaux terroristes soient déjà en mesure de créer leurs propres armes biologiques et chimiques et leurs propres installations à cette fin. Il importe que tous les États Membres intensifient leur coopération dans le combat contre le terrorisme et respectent les principes de toutes les conventions internationales et de tous les protocoles relatifs au terrorisme.

Il est regrettable que nous ayons à évoquer la question du terrorisme international au cours d'une année proclamée par l'Assemblée générale Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. On peut supposer que des actes aussi vils pourraient jeter le discrédit sur l'idée de dialogue et ranimer les prédictions funestes d'un choc des civilisations. La leçon est claire : les mesures politiques et les opérations militaires permettent sans doute de traduire en justice les responsables d'attentats terroristes, mais elles ne peuvent pas ébranler le fondement des idées qui les poussent à agir et qui instillent dans leur esprit le poison que sont la haine et la colère. C'est là que des initiatives comme celle du dialogue entre les civilisations peuvent s'avérer utiles. Mais ce dialogue ne doit pas se limiter à de hautaines tribunes ou à des conférences scientifiques; il doit trouver des moyens immédiats et concrets de s'ouvrir à l'homme de la rue, qui trop souvent subit l'influence des nationalistes extrémistes et des fanatiques religieux.

L'Arménie célèbre à présent 1 700 ans de christianisme en tant que religion d'État. Depuis 17 siècles nous adhérons à un système de valeurs profondément ancré dans cette religion qui est faite d'amour et de pardon. Mais nous rejetons l'étroitesse d'esprit de ceux qui prétendent qu'une seule religion nourrit les idées de liberté et de démocratie. Toute religion possède des valeurs humanistes. Nous estimons que l'ONU ne doit ménager aucun effort pour prévenir le danger de plus en plus fréquent de discréditer des nations et des religions entières. Aucune

religion ne cherche à faire le mal. Aucune religion ne justifie le massacre d'innocents. Mais n'importe quelle religion peut devenir une arme mortelle si elle est utilisée, manipulée là où des communautés tout entières sont en proie à la pauvreté, à la maladie, à l'analphabétisme et à un amer désespoir.

L'Organisation des Nations Unies doit redoubler d'efforts dans les domaines du développement économique et de l'élimination de la pauvreté, car ce sont là les champs de bataille stratégiques où doit se livrer la guerre contre le terrorisme. Les pays donateurs peuvent contribuer au succès de cette guerre non seulement en envoyant des forces armées dans les secteurs préoccupants, mais aussi en fournissant une aide financière plus généreuse aux plus démunis, directement ou à travers les institutions de l'ONU.

Les célèbres manuscrits de la mer Morte, qui ont été écrits il y a plus de 2 000 ans, racontent l'histoire d'une lutte finale qui doit se livrer entre les « fils de la lumière » et les « fils des ténèbres ». On dirait que cette lutte a commencé. Son issue dépendra entièrement des efforts que nous déploierons ensemble et de notre détermination.

M. Slade (Samoa) (*parle en anglais*) : Monsieur le Vice-Président, permettez-moi de dire que c'est un honneur d'être à la tribune pendant que vous présidez l'Assemblée.

Le Samoa s'associe au reste du monde dans sa condamnation vigoureuse et sans équivoque des attentats terroristes qui ont eu lieu le 11 septembre à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Au nom de mon gouvernement, je voudrais transmettre au peuple des États-Unis notre sentiment d'horreur et de tristesse et dire que nous partageons profondément leur douleur.

Je voudrais aussi exprimer notre admiration pour le comportement, l'exemple magnifique et le courage manifestés par le peuple américain. Ce que nous avons vu de la réaction nationale, dans notre ville hôte en particulier, est une preuve indéniable de la vigueur extraordinaire de cette grande démocratie et de l'esprit indomptable de son peuple.

Ce fut un crime parfaitement monstrueux, un acte criminel prémédité. Des milliers d'innocents ont été assassinés, pris au piège dans des bâtiments, sans qu'aucun avertissement n'ait été donné. Aux familles et aux amis des victimes – et nous constatons que les

ressortissants de nombreux pays représentés dans cette salle en font partie – nous présentons nos condoléances les plus sincères.

Le terrorisme est une menace directe et très grave pour la démocratie et le libre exercice des droits de l'homme, ainsi que pour le développement économique et social. Cela n'a jamais été plus clair qu'au lendemain de ces terribles attentats contre les États-Unis.

Le terrorisme menace les droits fondamentaux car il est aveugle et aux antipodes des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de tout ce qui est décent dans la société. Comme il a été prouvé à maintes reprises, le terrorisme ne manifeste aucun respect pour l'ordre social ni pour la vie humaine ou la propriété. La difficulté particulière, pour les organismes chargés du maintien de l'ordre, est que le terrorisme ne prend pas une seule forme, mais plusieurs. Ce qui aujourd'hui le rend particulièrement dangereux est le fanatisme qui l'anime, le choix d'armes de plus en plus dangereuses et perfectionnées, ainsi que la volonté délibérée et manifeste de faire des ravages spectaculaires et meurtriers.

Les événements horribles du 11 septembre non seulement ont mis en lumière la nécessité d'une réaction internationale concertée et efficace, mais aussi appelé l'attention sur l'insuffisance des formes traditionnelles d'imposition de la loi pour combattre le terrorisme.

Comme d'autres ont cherché à le souligner, ce fut une attaque non seulement contre les États-Unis d'Amérique mais contre tous les États, en raison de l'affront aux principes mêmes que défend l'Organisation : ordre international, paix, droits de l'homme, libertés et primauté du droit. C'est véritablement une attaque contre les valeurs mondiales partagées, une attaque contre l'humanité tout entière.

C'est la raison pour laquelle nous sommes à un moment crucial pour l'Organisation des Nations Unies. Il faut une réaction efficace de la part de la communauté internationale, qui fasse la preuve d'une solidarité claire et manifeste, et nous pensons que l'ONU est particulièrement bien placée pour mettre en forme et promouvoir cette réaction.

Nous avons besoin, plus que jamais auparavant, de la volonté clairement exprimée de tous les États Membres de s'engager à des actions concrètes contre

les auteurs de ces attentats, des actions qui doivent être engagées maintenant et menées sur le long terme. Ce faisant, nous devons garder clairement à l'esprit la distinction entre les auteurs individuels de ces crimes et les civils innocents, entre ceux qui commettent ces atrocités et ceux qui, simplement, partagent leurs convictions religieuses, leur appartenance ethnique ou leur nationalité d'origine.

Il faut garder à l'esprit que la lutte contre le terrorisme ne peut être séparée de la tâche de prévenir le crime organisé, la diffusion des armes légères et de petit calibre et les autres armes, et de contenir et régler les conflits. Nous devons également faire en sorte que la pauvreté et le désespoir qui engendrent l'ignorance, la haine, la violence et l'extrémisme soient traités de façon appropriée et efficace. Il nous faut par-dessus tout demeurer les défenseurs résolus de la primauté du droit et des principes qui en sont le fondement.

L'affirmation claire de ces principes et des normes du droit international humanitaire contribuera à priver les auteurs de ces crimes de ce qu'ils cherchent à obtenir par la violence et la destruction, quoi que ce puisse être.

Mon gouvernement est d'avis qu'il n'y a pas place pour la tergiversation morale. L'assassinat délibéré de civils innocents, quels que soient la cause ou les griefs, n'a aucune justification dans le droit et est il moralement inacceptable.

À cet égard, nous jugeons essentiel de relancer les efforts tendant à promouvoir l'entrée rapide en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Une Cour pénale internationale opérationnelle qui poursuivrait des actes de terrorisme équivalant à des crimes contre l'humanité – car c'est ainsi que nous percevons les attentats contre les États-Unis – serait un élément essentiel de la panoplie internationale contre le terrorisme.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions ont mis en place un large éventail d'instruments juridiques internationaux qui permettent à la communauté internationale de prendre des mesures pour éliminer le terrorisme, y compris l'extradition et la poursuite des coupables et la répression du blanchiment d'argent.

Douze conventions et protocoles mondiaux, ainsi que de nombreuses déclarations, ont été adoptés. Le Secrétaire général a maintenant lancé à tous les États

Membres un appel à ratifier et mettre en oeuvre tous les instruments de lutte contre le terrorisme. Nous appuyons cet appel sans réserve. Nous appuyons également les efforts rapides et concertés visant à mettre au point définitivement le projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la rédaction d'une convention générale relative au terrorisme international. Ces efforts seraient conformes à la condamnation vigoureuse qu'a formulée le 11 septembre l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'appel lancé par l'Assemblée à agir sans plus tarder pour renforcer la coopération internationale afin de prévenir et d'éliminer les actes de terrorisme.

À notre avis, il serait approprié qu'à la fin du débat qui a occupé une semaine entière, l'Assemblée réaffirme clairement la nécessité urgente d'agir en indiquant clairement les mesures spécifiques à prendre.

Le Samoa se félicite des mesures adoptées par le Conseil de sécurité. Le Conseil a déclaré à juste titre que les attentats terroristes aux États-Unis représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales. La résolution unanime et capitale du Conseil de vendredi dernier, la résolution 1373 (2001), qui s'appuie sur la résolution 1368 (2001) et y donne rapidement suite, établit de manière détaillée ce qu'il faut faire. Nous apprécions en particulier la décision de constituer un comité pour suivre l'application de la résolution 1373 (2001). Prises ensemble, ces résolutions donneront le signal le plus clair à ce jour de la détermination de la communauté internationale de prendre des mesures concrètes contre le financement, la formation et le mouvement de terroristes, ainsi que de la nécessité pour tous les États de coopérer à toute campagne visant à éliminer le terrorisme. Nous sommes convaincus qu'elles fournissent la base nécessaire pour obtenir l'appui et la coopération les plus larges possibles de la communauté internationale dans la campagne mondiale contre le terrorisme.

M. Serbini (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*): Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole durant cette session de l'Assemblée générale, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Han Seung-soo de son élection bien méritée. J'apporte mon appui aux efforts visant à assurer le succès de ce débat.

Dans le contexte dans lequel nous nous réunissons, de simples mots ne semblent pas peser

grand-chose. Comme tous les orateurs, nous prononçons notre déclaration au lendemain d'une attaque brutale contre notre pays hôte. Je voudrais exprimer une fois de plus les condoléances les plus sincères du gouvernement de Sa Majesté et du peuple du Brunéi Darussalam au peuple des États-Unis, au maire et aux habitants de New York et à tous les pays ayant compté des ressortissants parmi les victimes des attaques terroristes commises dans cette ville. Le Brunéi Darussalam s'associe à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies en réaffirmant leur condamnation catégorique, comme criminels et injustifiables, de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs.

Les incidents du 11 septembre ont montré qu'aucun pays n'est à l'abri des attaques terroristes. Le terrorisme compromet gravement la stabilité des nations et a des conséquences néfastes sur le développement économique et social. Ces actes aveugles affichent un manque de respect pour la vie et la dignité humaines et rejettent la paix et l'harmonie que professent toutes les religions. Il est donc important que la communauté internationale oeuvre ensemble afin de prévenir et d'éliminer toutes les formes de terrorisme grâce à une coopération et à une coordination plus étroites entre les États. Cela exige une approche globale, pragmatique et équilibrée. Il ne faut recourir à la force qu'en dernier ressort et on doit tenir compte de ses incidences sur le plan humanitaire, qui pourraient susciter un nouveau cercle vicieux de violence.

Ma délégation accueille favorablement et appuie la déclaration faite par le Secrétaire général :

« Cette Organisation est l'instance qui se prête le mieux à la constitution d'une telle coalition universelle. Elle seule peut donner une légitimité mondiale à la lutte à long terme contre le terrorisme. » (A/56/PV.7)

En outre, ma délégation pense avec le Secrétaire général que la riposte doit se faire par la réaffirmation de la primauté du droit aux niveaux international et national.

Le fait que nous soyons tous présents ici aujourd'hui afin de participer à ce débat indique bien la gravité de la question, ainsi que notre volonté ferme d'aborder ce point. Nous partageons le sentiment

général exprimé pendant le débat que cette question doit devenir une priorité.

Depuis plusieurs années, le Comité spécial établi par la résolution 51/201 de l'Assemblée générale examine la question des moyens d'éliminer le terrorisme. À cet égard, nous espérons que le Comité spécial pourra faire de nouveaux progrès dans ses travaux sur le projet d'une convention générale relative au terrorisme international. À notre avis, cette convention donnerait un cadre approprié à nos efforts de lutte contre le terrorisme.

Comme reflet de notre engagement, le Brunéi Darussalam a déjà adhéré à six conventions relatives au terrorisme international et a atteint les dernières étapes de l'adhésion à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. Nous appuyons le rôle dirigeant de l'ONU s'agissant de prendre des mesures efficaces relatives à la prévention et à la répression du financement des activités terroristes. Au niveau national, le Brunéi Darussalam a déjà adopté et mis en oeuvre des mesures au titre du Décret relatif au blanchiment d'argent et du Décret relatif aux comportements criminels. En outre, une réglementation importante et coercitive s'appliquant aux secteurs des sociétés fiduciaires, de la gestion d'entreprises, de l'assurance et de la banque a été adoptée et est entrée en vigueur l'année dernière. Nous pensons donc que le Brunéi Darussalam a déjà fait les premiers pas vers la prévention et la répression du financement des activités terroristes.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : L'attaque terroriste du 11 septembre contre le peuple des États-Unis, perpétrée par une organisation criminelle et des barbares qui ont tué des milliers d'innocents, était une attaque contre le monde civilisé dans son ensemble, la liberté et la démocratie. L'Albanie condamne vigoureusement ces agissements criminels, sans précédent dans l'histoire du monde, qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, et exige que ses auteurs soient immédiatement traduits en justice. Nous devons cela aux victimes innocentes, aux idéaux de liberté et de démocratie qui ont été attaqués, ainsi qu'à la victoire des forces progressistes contre les forces du mal et pour le bien de toutes les nations éprises de liberté et de démocratie.

La nation albanaise a exprimé ses plus vives condoléances à la suite des pertes en vies humaines, ainsi que sa solidarité avec les États-Unis d'Amérique,

et nous pensons que rien au monde ne peut changer l'esprit du peuple américain, épris de liberté, et de ses dirigeants éclairés, indispensables à la construction d'un monde libre et démocratique.

Dans une déclaration du 14 septembre 2001, M. Ilir Meta, Premier ministre albanais, a affirmé :

« Dans le juste combat mené par le monde civilisé contre le terrorisme et les forces criminelles de l'obscurantisme, l'Albanie se tient aux côtés des États-Unis et de nos alliés de l'Union européenne en mettant à leur disposition non seulement son territoire et ses bases militaires, mais aussi toute l'infrastructure et les ressources humaines nécessaires. »

Le terrorisme est une menace à la paix et à la sécurité internationales et, en tant que telle, doit être combattu avec tous les moyens et la détermination de tous les pays et avec leur entière coopération. Toutes nos nations doivent s'unir et, avec un sens élevé de leur responsabilité, mener un combat sans quartier et multiforme contre le terrorisme. L'Albanie appuie pleinement les initiatives de la communauté internationale et elle est prête à apporter toute contribution qui sera nécessaire.

L'Albanie estime que l'Organisation des Nations Unies a toutes les occasions et toutes les ressources nécessaires pour jouer le rôle de chef de file et de coordinateur des efforts de la communauté internationale en vue d'éliminer le fléau du terrorisme international. Dans ce contexte, l'Albanie est très favorable à l'adoption d'une convention internationale de portée générale contre le terrorisme international. En outre, l'Albanie appuie fermement les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui indiquent clairement que nous devons unir nos efforts, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin de couper le financement des organisations terroristes, de recueillir et d'échanger les informations nécessaires pour prévenir de futures attaques terroristes, de refuser un asile sûr aux terroristes et de détruire leurs bases.

Le terrorisme est un fléau qui sacrifie des vies innocentes, menace les valeurs d'humanité, les droits de l'homme et la liberté, et qui empêche le développement et le progrès mondial. La lutte contre le terrorisme doit s'élever au-dessus des intérêts individuels des États. Le terrorisme ne peut se justifier par des différences dans le développement social ou par

des disparités culturelles ou sociales. Il ne saurait en aucun cas être confondu avec la lutte légitime d'un peuple pour sa liberté et son autodétermination. L'égalité et le respect des droits démocratiques ne peuvent, en outre, être invoqués pour justifier l'intransigeance de certains pays qui ne respectent pas les droits de leurs citoyens dans des sociétés multiethniques, ni les principes de la démocratie et l'attachement à celle-ci en leur sein.

L'Albanie, pays démocratique qui n'aspire qu'à s'intégrer aux structures euro-atlantiques, travaille non seulement à ratifier tous les instruments internationaux dirigés contre le terrorisme, mais aussi a adopté tout un train de dispositions législatives et continue sa lutte contre les trafics illicites et la criminalité organisée, qui peuvent servir d'appui aux terroristes. Les dispositions législatives du droit pénal albanais condamnent les activités terroristes et, sur la base des dispositions actuellement en vigueur, une excellente et fructueuse coopération contre les trafics illicites s'est établie entre l'appareil judiciaire et la police albanaise et leurs homologues dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique.

En outre, nous avons accéléré les procédures légales pour faciliter l'accession de l'Albanie à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. En outre, l'Albanie, pays des Balkans, est disposée à apporter son aide à toute initiative régionale ou européenne visant à éliminer le terrorisme et les organisations terroristes.

Le 11 septembre 2001, des terroristes ont attaqué les États Unis d'Amérique, l'un des grands fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, qui réunit tous les pays pacifiques du monde afin de défendre la paix et la liberté. Nous, c'est-à-dire tous les États Membres de l'ONU, devons agir de concert pour combattre le terrorisme. Au nom de la liberté et de l'avenir de la civilisation, nous devons former une coalition large et de longue durée pour mener à bien notre mission. Sinon, nous serons piégés par les forces obscures de l'irrationnel, du primitivisme et de l'obscurantisme, et nous vivrons dans la terreur de la violence et des actes criminels.

Comme l'a déclaré il y a quelques jours le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Tony Blair :

« Aucun compromis n'est possible avec ces gens-là, aucune rencontre des esprits, aucune compréhension sur un point quelconque n'est possible avec la terreur. Juste un choix : la vaincre ou être vaincue par elle. Et nous devons la vaincre ».

Nous pensons que notre victoire, dans ce long combat, ne pourra qu'augmenter le prestige et le rôle de l'ONU dans le monde et rapprochera l'Organisation de la ville de New York, notre ville hôte, tout en contribuant à son redressement rapide.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Les terribles et dramatiques événements récents ont commencé aux États-Unis à environ 9 heures du matin, le 11 septembre. Toutefois, juste deux jours auparavant, le 9 septembre, à des océans de distance, en Afghanistan, deux terroristes d'origine arabe, qui se sont fait passer pour des journalistes, ont assassiné le plus grand dirigeant militaire de l'Afghanistan libre, le commandant Ahmad Shah Massoud. Ce complot d'assassinat diabolique s'est par la suite avéré le prélude à ce dont nous avons tous été les témoins amers aux États-Unis, alors qu'il est devenu quasiment certain que les assassins avaient été envoyés par un cerveau unique : Oussama ben Laden.

Les terroristes internationaux savaient que l'Afghanistan serait l'objet premier de représailles militaires et ils ont donc ciblé le plus grand et le plus vaillant des combattants contre les taliban et Oussama ben Laden, qui était à leur portée immédiate.

Il existe non moins de 12 conventions et protocoles ayant force contraignante sur le plan international pour lutter contre le terrorisme ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale sur la prévention et la répression du terrorisme, notamment la résolution 49/60 et ses annexes, adoptée par consensus en décembre 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme. Néanmoins, certains pays ont, en signe de défi, eu recours au terrorisme comme moyen pour parvenir à leurs objectifs politico-militaires, et le Pakistan en est le meilleur exemple. L'expert mondialement reconnu des questions afghanes, M. Anthony Davis, de l'hebdomadaire *Jane's Defence Weekly*, évoquant les services de renseignements militaires pakistanais – Inter-Services Intelligence (ISI) –, est peut-être celui qui définit le mieux la situation. Dans son analyse du 26 septembre, il écrit :

« Il n'est pas certain que les agents pakistanais de l'ISI sur le terrain souhaiteront coopérer à la destruction d'une force [le Taliban] qu'ils ont aidé à créer et soutenu ».

Je voudrais répéter ce que nous avons dit et redit : les politiques du Pakistan à l'égard de l'Afghanistan, depuis 1992, ont été erronées de bout en bout. Ces politiques ont transformé la plus grande partie du territoire afghan en une centrale de plans terroristes d'échelle mondiale. Ils ont donné une entière liberté au clergé pakistanais que le général Musharraf lui-même, même s'il ne le faisait pas avant, qualifie d'« intégristes religieux » qui appuient le Taliban. Le Taliban continue de donner refuge à Oussama ben Laden, qu'ils considèrent comme le héros du jihad. Ironiquement, la vérité est qu'il est l'ennemi juré de l'islam véritable. L'islam exige la modération et interdit le terrorisme. Tuer des innocents n'est pas seulement non islamique, c'est anti-islamique.

Le Pakistan récolte maintenant les fruits empoisonnés de sa politique d'hégémonie en Afghanistan. La recherche par le Pakistan d'un régime qui lui soit asservi à Kaboul, afin de s'assurer une « base arrière stratégique » a donné naissance à un véritable « fossé stratégique » et aujourd'hui, ce sont les Pachtounes d'Afghanistan qui perçoivent les dangers terribles inhérents à la politique pakistanaise en Afghanistan.

La volte-face récemment effectuée, bon gré mal gré, par la clique militaire du Pakistan, laquelle a résulté des fortes pressions de la communauté internationale, n'exonère aucunement l'ISI du Pakistan des crimes contre l'humanité commis en Afghanistan de concert avec Oussama et les mercenaires du Taliban. L'ISI pakistanaise est seule responsable d'avoir créé, organisé et inspiré des activités terroristes en Afghanistan, ainsi que d'avoir recruté des individus pour y prendre part.

Les écoles religieuses du Pakistan, les *madrasas*, sont étroitement liées à l'ISI, forment et endoctrinent les terroristes et s'efforcent de mettre en oeuvre les desseins expansionnistes du Pakistan dans la région.

Au cours des deux dernières années, dans ses rapports sur la situation en Afghanistan, le Secrétaire général a souligné la présence et le rôle de combattants étrangers en Afghanistan, particulièrement ceux du Pakistan et Oussama ben Laden. Les camps terroristes créés en Afghanistan sont des centres de formation où

des combattants arabes et pakistanais sont formés par les instructeurs militaires professionnels de l'ISI. Ils sont non seulement formés pour tuer les Afghans, mais aussi pour effectuer des missions au Cachemire et dans d'autres pays, dans le but de conduire une guerre qui soit conforme aux desseins pakistanais.

L'État islamique d'Afghanistan considère chacun des éléments du triangle maudit ISI pakistanais-Taliban-ben Laden comme responsable à égalité des nombreux crimes commis contre le peuple de l'Afghanistan et les peuples qui se trouvent au-delà.

Les accusations criminelles contre cette alliance maléfique attribuent à chacun de ses éléments un poids égal de responsabilité. Le Gouvernement pakistanais, notamment les responsables de l'ISI et les officiers supérieurs militaires qui ont soutenu la dangereuse talibanisation de la région et la conclusion de l'alliance entre ben Laden, les Taliban et les groupes extrémistes religieux du Pakistan, doivent être considérés comme des criminels. En outre, les pays, les individus et les cercles mercantilistes qui ont contribué à la création de ce monstre dans la région doivent être tenus pour responsables de leurs actes.

La résistance armée aux Taliban et à ben Laden n'a pas été inventée à la suite des événements du 11 septembre aux États-Unis. Le Front uni de l'État islamique d'Afghanistan a dû lutter contre les Taliban et ben Laden depuis six ans. Nous avons également dû résister aux milliers de combattants armés pakistanais qualifiés de « volontaires », connus sous le nom de Taliban pakistanais.

Le Pakistan a officiellement reconnu le régime fantoche des Taliban, qui a été institué par le Pakistan lui-même. Aujourd'hui, quelque 8 000 Pakistanais armés, toujours appelés « volontaires », qui sont envoyés par l'ISI, se battent toujours dans tout l'Afghanistan aux côtés des Taliban et de ben Laden. C'est de cette façon que des villes du nord, comme Maimana, Mazar-i-Sharif, Kunduz et, l'an dernier seulement, Taluqan ont été envahies par les Taliban. L'ISI pakistanais a également fait passer en Afghanistan des milliers de jeunes Arabes pour qu'ils se mettent au service de ben Laden.

Que les points suivants soient clairs pour cette Assemblée.

Premièrement, les mercenaires taliban n'ont pas participé à la guerre d'indépendance de l'Afghanistan

contre l'Armée rouge de 1979 à 1989. À cette époque, nombre d'entre eux étaient des enfants dans les camps de réfugiés afghans au Pakistan.

Deuxièmement, les Taliban ne représentent pas la nation afghane ni les Pachtounes d'Afghanistan. Bien plutôt, ils ont été imposés à l'Afghanistan par un pays étranger.

Troisièmement, la pensée et la doctrine des Taliban imposent à l'Afghanistan de revenir au Moyen-Age. Chacun connaît leur comportement cruel envers les femmes et leur haine à l'égard de l'éducation des femmes.

Que les questions suivantes soient aussi portées à la connaissance de l'Assemblée et du monde en général.

Premièrement, il n'y a pas de majorité ethnique absolue en Afghanistan. Les groupes ethniques sont tous des minorités plus ou moins importantes.

Deuxièmement, même les Pachtounes et les Tadjiks représentent chacun moins d'un tiers de la population afghane. Telle est la réalité absolue et irréfutable sur le terrain aujourd'hui en Afghanistan.

Troisièmement, les Hazaras, les Ouzbeks, les Turkmènes et les Baloutches constituent aussi d'importantes communautés ethniques. Il y a beaucoup d'autres groupes ethniques.

Quatrièmement cependant, tous les Afghans sont extrêmement patriotiques. Il ne tolèrent pas la domination étrangère, même sous le couvert d'une religion.

Cinquièmement, l'actuelle résistance patriotique afghane, comprenant donc tous les groupes ethniques d'Afghanistan, ne pourra jamais être étouffée ni par la démagogie ni par des intrigues visant à la diviser.

Sixièmement, aucun système politique ne saurait se maintenir en Afghanistan à moins de disposer d'une base large, multiethnique et pleinement représentative, comme le demandent de nombreuses résolutions de l'ONU. Un Afghanistan indépendant, pacifique et stable servirait inévitablement les intérêts légitimes de tous les pays voisins, y compris le Pakistan.

Septièmement, le Pakistan a constamment conseillé au reste du monde d'engager un dialogue avec les Taliban. Cela s'est avéré revenir à essayer de traire un taureau. Posons-nous la question suivantes :

existe-t-il un pays dans le monde qui soit satisfait des liens qu'il a pu établir avec les Taliban? En réalité, les mercenaires taliban pensent que les non-Taliban et les étrangers ne peuvent jamais avoir raison sauf s'ils agissent en fonction de leurs souhaits.

Huitièmement et enfin, il n'existe pas de bon ou de mauvais Taliban entre lesquels on pourrait établir une distinction. Une fois que les Taliban seront vaincus, personne ne sera heureux d'être appelé Taliban.

L'État islamique d'Afghanistan partage pleinement les avis exprimés à cette Assemblée selon lesquels la lutte contre le terrorisme exige une large coopération mondiale. Nous croyons que ces efforts mondiaux doivent être coordonnés et mis en route sous les auspices de l'ONU.

L'État islamique d'Afghanistan est fermement déterminé et prêt à rejoindre la communauté internationale dans ses efforts pour prévenir et éliminer le terrorisme.

J'aimerais conclure en lançant un appel à toutes les nations Membres afin qu'elles aident véritablement le peuple d'Afghanistan, recru de fatigue, dans sa longue et difficile lutte contre le terrorisme. Notre peuple a été durement frappé par le terrorisme tout au long des sombres années du règne de terreur des mercenaires de l'ISI pakistanais et d'Oussama ben Laden. L'Afghanistan a été une victime et un otage du terrorisme international jusqu'à ce jour; il en est assiégé sans la moindre liberté de mouvement.

La séance est levée à 21 heures.